



RURALIZATION

Ce rapport n'a pas été officiellement approuvé par la Commission européenne. Il est encore susceptible d'être modifié suite à la réception d'éventuelles remarques des relecteurs européens.

RURALIZATION

The opening of rural areas to renew rural generations, jobs and farms

D5.2 Étude de cas

Les fermes collectives : leviers de transition agricole et rurale ?



"The project RURALIZATION has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement N° 817642."

Historique des versions

Ver.	Date	Comments/Changes	Author/Reviewer
0.1	01/06/2020	Version 0.1 pour restitution aux acteurs	Martin-Prével, Alice ; Créquy, Aude ; Rochette, Thibaud
0.2	28/06/2020	Version 0.2 intégration des commentaires	Martin-Prével, Alice ; Créquy, Aude ; Rochette, Thibaud

Project Acronym	RURALIZATION
Project Title	The opening of rural areas to renew rural generations, jobs and farms
Project Number	817642
Instrument	Research and Innovation Action (RIA)
Topic	RUR-01-2018-2019 Building modern rural policies on long-term visions and societal engagement
Project Start Date	01/05/2019
Project Duration	48 months
Work Package	Work Package 5 - Rural newcomers and new entrants into farming
Task	T5.2 Case studies on promising practices of rural newcomers, new entrants and successors
Deliverable	D5.2 30 case studies on rural newcomers, new entrants to farming and successors
Due Date	31/06/2021
Submission Date	31/07/2021
Dissemination Level ¹	PU
Author(s)	Martin-Prével, Alice ; Créquy, Aude ; Rochette, Thibaud

Remerciements : *nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont pris le temps de s'entretenir avec nous pour réaliser cette étude. Nous remercions particulièrement les membres des collectifs et leurs familles qui nous accueillies sur leurs fermes et leurs lieux de vie. Les noms inclus dans cette étude ont été remplacés par des pseudonymes pour respecter l'anonymat des personnes interviewées.*

¹ PU= Public, CO=Confidential, only for members of the consortium (including the Commission Services), CL=Classified, as referred to in Commission Decision 2001/844/EC

Table des matières

Historique des versions.....	2
Liste de figures.....	3
Liste de tableaux.....	4
Acronymes & Abréviations	4
1 Introduction	5
2 Définir les fermes collectives	5
3 Contextes des fermes.....	6
3.1 Cités dortoirs et résidences secondaires : un contexte social en demi-teinte	8
3.2 L'agriculture représente peu d'actifs mais imprègne fortement le paysage naturel, socio-économique et politique	9
4 Trajectoires d'émergence des fermes collectives	10
4.1 De l'idée à l'installation	10
4.2 Les leviers de l'installation en collectif	12
4.3 Les freins de l'installation en collectif.....	13
5 Les fermes actuelles et leurs activités agricoles.....	15
5.1 Formes d'organisation juridique.....	15
5.2 Des fermes diversifiées à forte valeur ajoutée	17
5.3 De l'outil de production au travail : degrés divers de mutualisation sur les fermes collectives	19
5.4 Aspects innovants liés à l'installation en collectif.....	21
6 Acteurs, synergies et mise en réseau.....	23
6.1 Dynamiques citoyennes locales et activités non-agricoles.....	25
6.2 Insertion dans les réseaux agricoles et de développement.....	26
7 Impact des fermes collectives	27
7.1 Impact sur le renouvellement des générations rurales et agricoles.....	27
7.2 Impact sur la régénération rurale	29
8 Politiques et soutien institutionnel	31
8.1 Accompagnement et formation.....	31
8.2 Contrats et statuts	32
8.3 Foncier	34
8.4 Sensibilisation et capitalisation.....	35
9 Conclusion.....	35

Liste de figures

Figure 1 : Localisation des fermes étudiées.....	6
Figure 2 : Chronologie du collectif à Belêtré.....	11
Figure 4 : Chronologie du collectif à Toussacq.....	12
Figure 3 : Chronologie du collectif à Champ Boule	12
Figure 5 : Champ Boule avant-après transmission.....	18
Figure 6 : Toussacq avant-après transmission	19
Figure 7 : Belêtré avant-après transmission	19
Figure 8 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Toussacq	23
Figure 9 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Champ Boule.....	24
Figure 10 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Belêtré.....	24

Liste de tableaux

Tableau 1: Comparaison des contextes des trois fermes (sources : INSEE 2019, INSEE 2020a.b.c., SAFER 2020, AGRESTE 2020a)	7
Tableau 2 : Comparaison des facteurs facilitants pour l'installation des collectifs.....	12
Tableau 3 : Comparaison des facteurs bloquants pour l'installation des collectifs	13
Tableau 4: Carte d'identité des trois fermes	17

Acronymes & Abréviations

AB	Agriculture biologique
A(R)DEAR	Association (régionale) pour le développement de l'emploi agricole et rural
AMAP	Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
ATAG	Association tarnaise pour le développement de l'agriculture de groupe
CAPE	Contrat d'appui au projet d'entreprise
CDJA	Centre départemental des jeunes agriculteurs
CdP	Champs des Possibles
CEFI	Contrat emploi formation installation
CIAP	Coopérative d'installation en agriculture paysanne
CIVAM	Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DJA	Dotation jeune agriculteur
GAEC	Groupeement agricole d'exploitation en commun
HCF	Hors cadre familial
InPACT	Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
NIMA	Non-issu.es du milieu agricole
PPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PAC	Politique agricole commune
RSA	Revenu de solidarité active
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SCOP	Société coopérative et participative
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
TDL	Terre de Liens
UE	Union Européenne
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les fermes collectives : levier de transition agricole et rurale ?

1 Introduction

Depuis le XXe siècle, l'agriculture française a connu d'importants tournants. Les changements se sont opérés aussi bien au niveau des pratiques, davantage mécanisées et intensifiées ; des structures agricoles, avec des fermes moins nombreuses et plus grandes ; qu'au niveau démographique, avec un vieillissement et une réduction marquée du nombre d'actifs dans le secteur. Ainsi, bien qu'encore majoritaire, le modèle de la ferme familiale évolue avec le développement du salariat (Cahuzac & Détang-Dessendre 2011) et des transmissions de moins en moins assurées dans le cadre de la famille².

Dans ce contexte, la France et l'Europe ont fait du renouvellement des générations en agriculture un enjeu phare. Entre 2007 et 2020, l'Union européenne (UE) a consacré plus de 9 milliards d'euros d'aides aux jeunes agriculteurs, sans pour autant infléchir la pyramide des âges. Selon la Cour des comptes européenne, ce soutien est fondé sur *“une logique d'intervention mal définie”* et *“devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations”* (CCE 2017). Il y a donc un enjeu fort à mieux définir et comprendre les pratiques favorisant ce renouvellement, afin de les soutenir plus efficacement.

Notre étude teste l'hypothèse selon laquelle les installations agricoles collectives peuvent être un levier de renouvellement générationnel en agriculture. Au-delà, elle s'intéresse aussi à la façon dont ces collectifs peuvent ou non favoriser une régénération des territoires ruraux, par exemple à travers davantage de liens sociaux entre monde agricole et habitants, d'innovations pour rendre le métier d'agriculteur plus accessible, de soins portés à la préservation de l'environnement. Bien que notre enquête soit une modeste contribution à ces vastes questionnements, elle permet de questionner et comparer les trajectoires et impacts de trois fermes collectives, à travers la réalisation de plus de vingt entretiens semi-directifs : auprès des agriculteurs et agricultrices, des accompagnant·es, mais aussi de personnes gravitant autour de la ferme et du collectif (élu·es, voisin·es, bénévoles).

Ainsi, ce travail analyse dans un premier temps le contexte et les trajectoires d'émergence des collectifs agricoles. Puis, nous questionnons les pratiques et synergies mises en œuvre dans ces fermes et, plus largement, leur impact territorial. L'étude explore enfin la façon dont l'environnement institutionnel affecte l'émergence de ces fermes, et élabore plusieurs pistes politiques pour le soutien aux collectifs agricoles

2 Définir les fermes collectives

Avant d'entamer l'analyse, il convient de revenir brièvement sur la définition de ce que nous entendons par « fermes collectives ». En effet, la littérature offre une multitude d'interprétation du collectif en agriculture, par exemple :

² Un tiers des nouvelles personnes installées en 2018 le sont hors du cadre familial (MAA 2021).

- Collectifs de producteurs et productrices mutualisant du matériel ou des services : il s'agit souvent de coopératives, ou groupements techniques (Van Dam *et al.* 2017, Le Brun *et al.* 2019, Chevalier & Dellier 2020).
- Fermes rassemblant plusieurs producteurs et productrices mais où chacun organise la production de manière autonome. Vanwelde et Dumont (2021) désignent cette juxtaposition de projets économiques individuels sur un même lieu sous le nom de « fermes partagées », où il existe toutefois des collaborations entre ateliers.
- Fermes où les agriculteurs et agricultrices ont un projet commun d'installation et de production agricole et mutualisent partiellement ou totalement l'investissement, le travail et dans certains cas la commercialisation et la rémunération (Hollard 2011, LeJaille 2017, Lataste *et al.* 2016)

Notre étude s'inscrit dans le troisième type de définition des fermes collectives. Il s'agit de fermes avec au moins deux associé-es sans lien de parenté, réunies via une ou plusieurs structures exploitantes, avec une mise en commun des moyens de production (capital, travail) et parfois de transformation et de commercialisation. Cette définition est reprise de travaux portés par des Associations de développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) (Hollard 2011, Le Jaille 2017, AGRI'COLL 2021). Notre analyse porte donc sur des collectifs centrés sur la production agricole, même si d'autres types de groupes – par exemple des collectifs de citoyens ou de consommateurs – peuvent interagir avec le collectif de production.

Le choix des terrains a commencé par un recensement via nos réseaux d'un certain nombre de fermes correspondant à ces critères. Parmi elles, nous avons sélectionné des fermes qui avaient au moins cinq ans d'existence, pour faciliter l'observation de leur impact territorial, un nombre d'associé-es plutôt élevé (au moins quatre), mobilisant une diversité de modèles juridiques et mettant en oeuvre des pratiques agricoles et d'association innovantes. Notre étude ne reflète donc pas nécessairement les caractéristiques de la majorité des fermes collectives.

Les trois fermes ainsi sélectionnées sont le Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de Champ Boule, la Société coopérative et participative (SCOP) de Belêtre et la ferme de Toussacq gérée par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) des Champs des Possibles. Autour de ces lieux, une méthode « boule de neige » a été privilégiée pour réaliser les entretiens : nous avons commencé par questionner des personnes au cœur des fermes et leur avons demandé d'identifier les personnes pertinentes à interviewer pour mieux comprendre l'activité et l'impact territorial de la ferme. Au total, nous nous sommes entretenus avec 13 hommes et 10 femmes (dont trois interviews avec deux personnes à la fois)



Figure 1 : Localisation des fermes étudiées

3 Contextes des fermes

D5.2 ÉTUDE DE CAS

Cette enquête traverse des zones rurales alternant entre paysages de polyculture-élevage et de grandes cultures. La Seine-et-Marne, où se situe Toussacq, est le premier département agricole d'Île-de-France avec 336 000 hectares (ha) de surface agricole utile (SAU). 85% des exploitations sont en grandes cultures et 50% de la production céréalière est destinée à l'export (Seine-et-Marne 2017). Les fermes sont de grande taille, en moyenne 146 ha, avec proportion croissante de salariées hors cadre familial (HCF) (Agreste 2011). Le rythme de consommation de terres agricoles pour l'urbanisation a atteint presque 500 ha par an entre 2001 et 2010 (CDPENAF 2020). Malgré un ralentissement ces dernières années, la pression foncière reste élevée.

A quelques 300 kilomètres de là se situe la ferme collective de Belêtré, en Indre-et-Loire. Inséré dans un territoire de grandes cultures (60% de la SAU régionale) hautement productif, surnommé "la petite Beauce", le département d'Indre-et-Loire fait toutefois exception dans le paysage régional par sa proportion plus importante de petites et moyennes exploitations et de cultures spécialisées (vigne, cultures fruitières) (Agreste 2017). La taille des fermes est de 70 ha en moyenne, contre plus de 90 ha et 100 ha dans le Loire-et-Cher et l'Indre voisins (Agreste 2020). La pression foncière reste toutefois élevée, avec une augmentation des prix à l'hectare d'environ 33% entre 2013 et 2019 (de 3720€ en 2013 à 4970€ en 2020) (SAFER 2020).

Enfin, bien plus au sud, se trouve Champ Boule dans le département de l'Ariège. Là, dans un paysage plus contrasté entre plaine et montagne, l'agriculture ne représente que 27% de la superficie du département soit 132 110 ha. Le département compte toutefois un nombre équivalent d'exploitations agricoles à la Seine-et-Marne : 2660 fermes d'une taille moyenne d'environ 50 ha (soit environ 1/3 de la taille des exploitations en Seine-et-Marne). 61% de la SAU est constituée de surfaces en herbe, la majorité des exploitations étant tournée vers l'élevage herbivore. Les prix du foncier agricole sont relativement stables en Ariège depuis 2012, avec toutefois un décalage entre la zone de plaine où ils augmentent et les zones de coteaux et Pyrénées où les prix diminuent (SAFER Occitanie 2019).

Tableau 1: Comparaison des contextes des trois fermes (sources : INSEE 2019, INSEE 2020a.b.c., SAFER 2020, AGRESTE 2020a)

	Toussacq	Belêtré	Champ Boule
Localisation - Région - Département - Commune	Île-de-France Seine-et-Marne  Villenauxe-la-Petite	Centre-Val de Loire Indre-et-Loire  Dolus-le-Sec	Occitanie Ariège  Barjac
Caractéristiques géographiques - Superficie - Altitude max - Climat - Zones protégées	- Superficie ^a 20,81 km ² - Altitude ^a 138 m - Climat tempéré de type atlantique  une ZNIEFF de type II et un site Natura 2000 (27 643 ha) ^a	- Superficie ^a 27,27 km ² - Altitude ^a 127 m - Climat tempéré océanique dégradé  trois ZNIEFF de type I et II et un site Natura 2000 (13 733 ha) ^a	- Superficie ^a 2,78 km ² - Altitude ^a 603 m - Climat à prépondérance océanique (mixte montagnard)  une ZNIEFF de type II, parc naturel régional des Pyrénées d'Ariège ^a
Démographie et emploi - nombre d'habitants, densité - part de résidences secondaires - taux d'actifs - taux de chômage - part des actifs travaillant hors de la commune	 419 hab., 20 hab./km ² (en baisse) ^a - résidences secondaires 9% ^a - actifs : 75,9% ^a - chômeurs : 8,6% ^a - actifs travaillant hors de la commune de résidence : 82,8% ^a	 671 hab., 25 hab./km ² (stagne) ^a - résidences secondaires 8% ^a - actifs : 81,5% ^a - chômeurs : 7,7% ^a - actifs travaillant hors de la commune de résidence : 79,9% ^a	 42 hab. - 15 hab./km ² (en hausse) - résidences secondaires 37% ^a - actifs : 62,5% ^a - chômeurs : 4,2% ^a - actifs travaillant hors de la commune de résidence : 50% ^a

Caractéristiques des exploitations - SAU départementale - taille moyenne des exploitations - part des surfaces en AB - nombre d'exploitations - cultures - prix des terres	SAU : 336,000 ha^b  - taille des fermes : 146 ha ^b - part des surfaces cultivées en AB : 4,1%^b - nombre d'exploitations en 2000 : 3242, en 2010 : 2780^b - cultures majoritaires : céréales, oléagineux, betterave sucrière - prix à l'hectare en 2020 : 7090€ ^b	SAU : 350,967 ha^b  - taille des fermes : 70 ha ^b - part des surfaces cultivées en AB : 5,1%^b - nombre d'exploitations en 2000 : 6775, en 2010 : 4881^b - cultures majoritaires : céréales, oléagineux - prix à l'hectare en 2020 : 4970€ ^b	SAU : 132,110 ha^b  - taille des fermes : 49,6 ha ^b - part des surfaces cultivées en AB : 23%^b - nombre d'exploitations en 2000 : 3060, en 2010 : 2660^b - cultures majoritaires : élevage herbivore, céréales et oléo-protéagineux - prix à l'hectare en 2020 : 5440€ ^b (3620 € en région sous pyrénéenne)
	Emploi agricole - Part des emplois salariés dans le secteur - Part des emplois non-salariés dans le secteur	Part des emplois pourvus par le secteur agricole (2019)^b - emplois salariés 0,43% - emplois non-salariés 5,4%	Part des emplois pourvus par le secteur agricole (2019)^b - emplois salariés 1,28% - emplois non-salariés 13,04%
	Part des emplois pourvus par le secteur agricole (2019)^b - emplois salariés 0,96% - emplois non-salariés 22,52%		

^a à l'échelle de la commune

^b à l'échelle du département

Le tableau 1 offre un panorama comparatif des caractéristiques géographiques, démographiques, sociales et agricoles des communes et départements dans lesquels se situent les fermes. Nos enquêtes qualitatives permettent une approche plus fine de la réalité du terrain, dont il ressort des caractéristiques communes aux différents territoires.

3.1 Cités dotoirs et résidences secondaires : un contexte social en demi-teinte

Les trois communes sont de relativement petite taille. Barjac, la plus petite, compte une quarantaine d'habitants à l'année. Avec un taux important de résidences secondaires (tableau 1), sa population croît à la belle saison mais les estivants sont peu impliqués dans la vie du village. Selon les témoignages recueillis, la population vieillissante a plutôt tendance à s'isoler. À Dolus-le-Sec (Belêtre) comme à Villenauxe-la-Petite (Toussacq) la population est un peu plus importante. Il s'agit cependant pour une large part de rurbains³ en mobilité pendulaire vers les villes proches, comme en témoigne la proportion élevée du nombre de résidents travaillant hors des communes (cf. tableau 1). La vie de village y est donc aussi réduite : tissu social distendu, dévitalisation du centre-bourg (disparition de magasins, manque de lieux de retrouvailles) impliquant le développement de la culture de la voiture et du supermarché (même si les pratiques évoluent avec le développement d'associations locales pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP)). « *Un de mes constats, c'est aussi de voir qu'il y a une déconnexion des populations ici et des activités agricoles. On est entourés de champs, de cultures, mais la plupart des habitants, dont les enfants, n'ont aucune idée de ce qui pousse, de qui travaille dans ces champs ! (...) la majorité de la production, elle sert pas à nourrir la population, en tout cas pas directement.* » (Toussacq, FR6A/Int.7). Néanmoins, le fait de se situer dans l'aire d'influence de plus grandes villes peut aussi se révéler un atout, notamment en ce qui concerne la commercialisation : le collectif de Belêtre vend une partie

³ Habitant d'un village dont la proximité avec une grande ville crée un développement urbain de type banlieue.

D5.2 ÉTUDE DE CAS

de son pain à Tour, tandis que les AMAP clientes des maraichers de Toussacq se situent dans les communes urbaines proches de Paris (Montreuil et Pontault-Combault). Par ailleurs, il existe quand même certaines dynamiques locales qui soutiennent les collectifs : vitalité du village voisin de Barjac, Lasserre, et présence de nombreux néo-paysans pionniers en Ariège, dynamique autour de l'école de Dolus-le-Sec qui accueille près d'une centaine d'élèves, structuration d'un groupe local de soutien à la ferme de Toussacq en Île-de-France...

3.2 L'agriculture représente peu d'actifs mais imprègne fortement le paysage naturel, socio-économique et politique

Dans les trois zones étudiées, l'agriculture représente un pourcentage relativement faible des emplois (entre 0,4 et 1% pour les emplois salariés, cf. tableau 1). Son poids économique reste toutefois important : en Seine-et-Marne, elle représente environ 600 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et 163 millions en Ariège (Seine & Marne 2017, Chambre d'Agriculture Midi-Pyrénées 2014). L'agriculture est aussi omniprésente dans les paysages : elle entretient les espaces ruraux et montagnards en Ariège, tandis qu'à Villenauxe-la-Petite et Dolus-le-Sec, les territoires agricoles occupent plus de 90% des sols (Corinne Land Cover 2018). Enfin, sur le plan politique, les agriculteurs sont fortement représentés au sein des collectivités locales. À Dolus-le-Sec, deux associés de Belêtre sont au conseil municipal ; au sein de ce conseil, une majorité est impliquée dans l'AMAP de la ferme. À Barjac et à Villenauxe-la-Petite les maires sont tous deux des agriculteurs conventionnels à la retraite. Alors que les départs à la retraite des agriculteurs, actuels ou dans un futur proche, dans des contextes où l'agriculture occupe une place prépondérante pourraient *a priori* constituer un atout pour l'installation de nouvelles personnes, ce n'est pas toujours le cas. Il peut exister un clivage marqué entre anciens et nouveaux agriculteurs, que ce soit sur le plan des pratiques agricoles ou des politiques à mettre en œuvre. Un ancien élu de Seine-et-Marne, proche du collectif de Toussacq, témoigne : *“Les élus locaux sont des élus conservateurs, comme je l'ai dit, et pas tellement prospectifs. (...) En plus, les élus conservateurs sont souvent des agriculteurs classiques, très, très proches de la Chambre d'agriculture, donc qui n'ont pas forcément cette vision bio”* (Toussacq, FR6A/Int. 1). À Barjac, le collectif est assez ouvertement en conflit avec le maire. Néanmoins, au-delà des clivages avec les agriculteurs conventionnels, il convient de souligner l'implantation dans les trois contextes étudiés d'organisations et réseaux agricoles militants : ADEAR et autres structures du pôle InPACT⁴ en Ariège et Indre-et-Loire, ou Champs des Possibles et autres structures du pôle Abiosol⁵ en Île-de-France. Ces réseaux d'appui à l'agriculture paysanne et bio ont soutenu l'émergence de ces collectifs.

Ainsi, dans les trois communes, le paysage économique, social, et agricole est en demi-teinte. D'une part, les collectifs doivent composer avec des dynamiques sociales parfois difficiles. Cela nécessite de puiser dans ses propres ressources pour impulser des changements locaux *“sur le territoire, si on prend le territoire du lochois, il n'y a rien qui a fait que c'était facile pour eux, pas du tout. Ce serait aujourd'hui, ce serait très différent, hein, parce qu'ils*

⁴ Le pôle « Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale » (InPACT) regroupe des structures promouvant une agriculture et un développement rural durable. Ses membres au niveau national sont : l'InterAFOCG, la FADEAR, le Réseau CIVAM, Accueil paysan, le MRJC, Terre de liens, L'Atelier paysan, Nature et Progrès, le MIRAMAP, Solidarité Paysans, et Nature et Progrès. Au niveau local, les membres d'InPACT varient d'une région à l'autre.

⁵ Le pôle Abiosol réunit trois structures : les Champs des Possibles, Terre de Liens Île-de-France et le réseau des AMAP Île-de-France dans l'objectif de mutualiser les moyens, outils et compétences de ces trois structures pour accompagner des candidats à l'installation en agriculture biologique.

constituent un exemple, donc on n'avait pas du tout d'exemple, on n'avait pas de repère, ils sont allés chercher les exemples ailleurs en France." (Belêtre, FR6A/Int. 14). D'autre part, on peut également supposer qu'un tel paysage peut faciliter l'arrivée de collectifs : moins de concurrence sur la commercialisation, volonté d'accueil de nouvelles populations... Cela dit, il est difficile, à partir de nos enquêtes, de tirer des conclusions sur le type de contextes favorables ou non à l'émergence des collectifs agricoles. Interrogé-es à ce sujet, les paysan·nes soulignent que le choix d'un lieu d'installation est souvent lié à une opportunité. Dans les cas étudiés, la présence d'une ferme à reprendre et de cédant·es bienveillant·es semble conditionner l'émergence des collectifs davantage que le contexte territorial plus large⁶. Nous verrons toutefois que ces contextes influencent les trajectoires d'émergence et la forme des collectifs.

4 Trajectoires d'émergence des fermes collectives

4.1 De l'idée à l'installation

Dans deux des cas étudiés (Belêtre et Champ Boule), l'idée du collectif est née à travers les échanges d'un groupe d'ami·es au moment de leurs études et premières expériences professionnelles. Ici, l'envie d'un collectif précède l'installation. Un agriculteur de Champ Boule témoigne : *"Le GAEC, il marche parce que c'est une bande de potes, clairement. Après y'a aussi le côté professionnel, moi j'aime bien bosser avec des gens qui bossent bien. Mais à la base, c'est qu'on s'entend bien aussi"* (Champ Boule, FR6A/Int. 18). Ces échanges permettent de confronter la vision même du collectif et de construire un imaginaire qui deviendra projet. A Belêtre, le groupe d'ami·es n'hésite pas à visiter des fermes et rencontrer des professionnel·les fermiers et fermières pour affiner les critères d'un collectif à leur image : *"Pendant 3 ans on est allés visiter des fermes collectives un peu partout en France. En y passant 2, 3 ou 4 jours. Voilà, on demandait aux gens de nous accueillir, de nous expliquer leur fonctionnement, leur histoire et tout. En échange, on participait à un chantier collectif pour que ce soit donnant-donnant. Et ça, ça nous a vraiment permis de construire notre imaginaire de ce que ça pouvait être une installation collective"* (Belêtre, FR6A/Int. 11).

Les ami·es des groupes initiaux de Belêtre et Champ Boule se sont, pour la plupart, installé·es sur des fermes différentes. C'est notamment à travers leurs rencontres et expériences professionnelles qu'ils et elles identifient l'opportunité d'une ferme à transmettre. Pour ces deux exemples, la temporalité de l'installation n'a pas été la même pour l'ensemble du collectif. À Belêtre, le collectif se constitue autour d'une personne prête à l'installation à laquelle viendront s'ajouter, au fur et à mesure, une personne issue du groupe d'ami·es initial et deux autres associé·es sur des activités complémentaires (pain, maraîchage). Puis, le fils du cédant vient compléter ce collectif. À Champ Boule, deux amis s'installent au même moment sur la ferme des cédants, la compagne de l'un deux rejoint bientôt le collectif en tant qu'associée, puis deux autres membres viendront s'ajouter au collectif. L'imaginaire collectif de départ est donc rattrapé par la réalité du terrain : les groupes se modifient,

⁶ Même dans des régions comme l'Ariège où les prix du foncier sont relativement faibles, les paysan·nes témoignent d'un phénomène de rétention des terres par les agriculteurs et agricultrices en fin de carrière lié au fait de continuer à recevoir des aides de la politique agricole commune (PAC). L'installation dépend donc là aussi d'une volonté des cédant·es de transmettre.

D5.2 ÉTUDE DE CAS

certaines activités sont transformées ou laissées de côté : *“au début il y avait beaucoup plus de monde, et c'est un projet qui était beaucoup plus hétéroclite dans lequel il y avait de l'habitat, il y avait du culturel, il y avait des gens qui voulaient p't'être avoir d'autres métiers que l'agricole et être dans ce collectif, et tout. Et après il se trouve qu'en fait, les gens qui sont vraiment passés à l'acte, et puis aussi, en fait, ils ont pris des décisions qui étaient fortes! [...] Parce qu'en fait ils se sont dit : bah vous êtes bien gentils, mais nous en fait, on est là, on est prêts. Il faut qu'on fasse un métier, qu'on s'installe, qu'on en vive... On n'est pas là pour faire vos rêves à votre place, quoi”* (Champ Boule, FR6A/Int. 16).

À Toussacq, l'idée du collectif est née petit à petit. Au départ, le cédant de la ferme, en lien avec le réseau des AMAP d'Île-de-France, forme le projet d'accueillir à Toussacq un espace-test agricole. *“Depuis que j'ai milité au CDJA, depuis l'âge de 32 ans je crois, je me suis toujours bagarré pour trouver des moyens d'installer des jeunes en agriculture, parce que ça paraissait évident que les générations vieillissant en agriculture, on allait... Et puis il y avait de moins en moins de jeunes qui s'intéressaient au métier, des fils d'agriculteurs, y'en a beaucoup qui sont partis ailleurs. Et pour moi c'était, ça faisait partie de mes motivations de pouvoir faciliter l'installation de nouveaux jeunes en agriculture”* (Toussacq, FR6A/Int. 2). Petit à petit, c'est la couveuse d'activité des Champs des Possibles (CdP) qui reprend l'ensemble du bail à ferme. Ce faisant, les CdP se confrontent au besoin de pérenniser et rentabiliser l'outil de production. La coopérative prend le parti de favoriser une installation de long terme d'anciens couvés en leur octroyant le statut d'entrepreneurs salariés sur la ferme. En parallèle, elle continue d'offrir la possibilité à de futurs paysan-es de venir se tester à Toussacq. Pour ces dernier-es, le collectif n'était pas forcément un choix de départ mais l'expérience peut convaincre de prolonger l'association : *“moi ce qui m'a vraiment convaincu c'est les gens, en fait j'ai trouvé génial d'être en permanence avec d'autres paysans, d'avoir cet espace de vie, cette cuisine où tout le monde se croise, où on discute, où on... voilà j'ai trouvé ça super, je ne m'attendais pas à ça, on était vraiment nous dans une optique d'une installation individuelle”* (Toussacq, FR6A/Int. 10). Ainsi, à Toussacq, l'installation précède le collectif et la trajectoire d'émergence d'une dynamique de groupe a été plus longue et plus variable.

Figure 2 : Chronologie du collectif à Belêtre

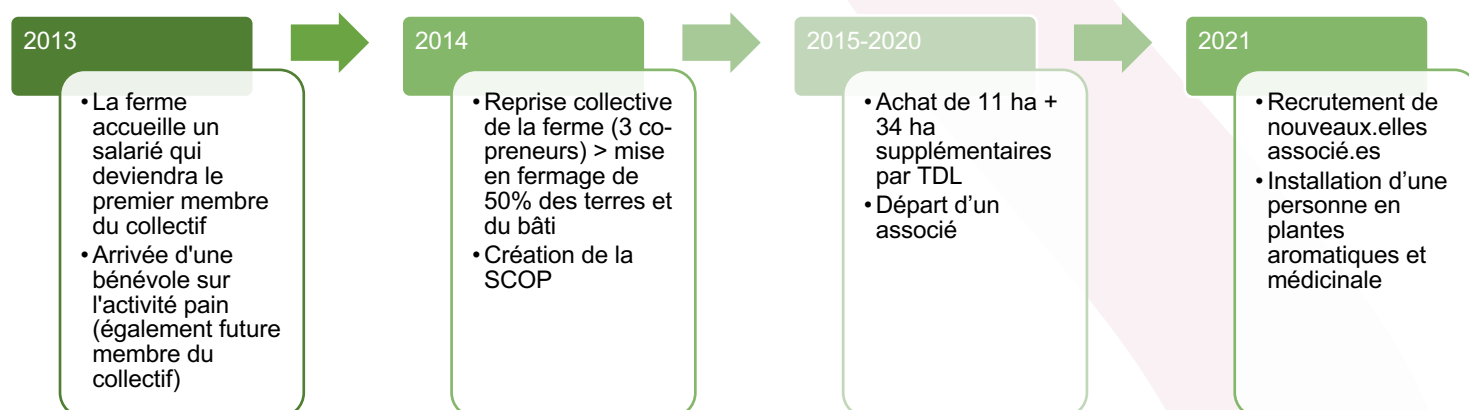


Figure 4 : Chronologie du collectif à Champ Boule

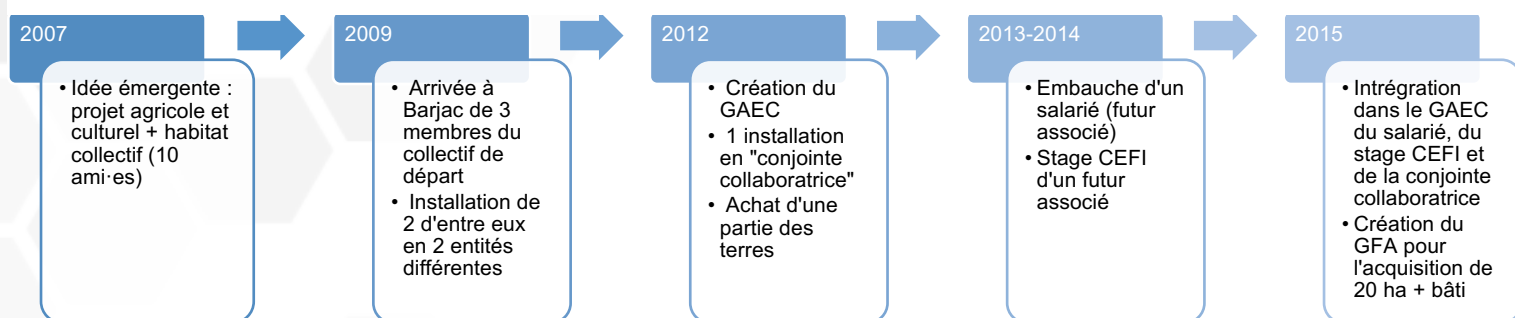
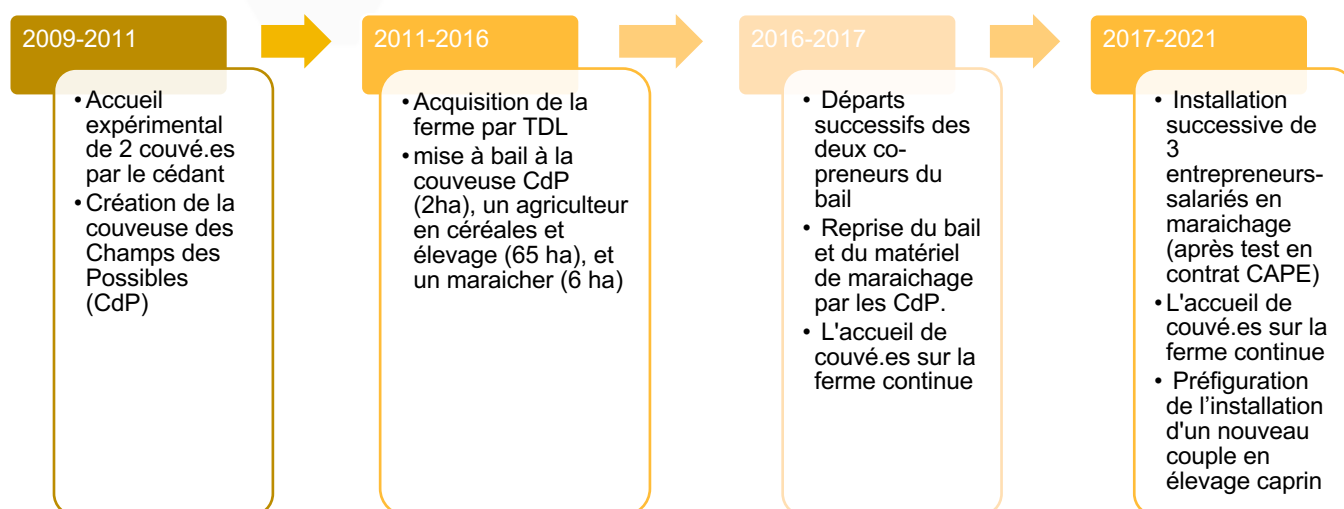


Figure 3 : Chronologie du collectif à Toussacq



4.2 Les leviers de l'installation en collectif

Tableau 2 : Comparaison des facteurs facilitants pour l'installation des collectifs

	Belêtré	Touss.	Cham.B.
Mobilisation du réseau agricole et territorial	✓	✓	✓
Les cédants, moteur d'une installation en collectif	✓	✓	✓
Profil de hautes études et/ou catégories socio-professionnelle élevée pour les membres du collectif	✓	✓	✓
Existence d'une coopérative externe assumant la responsabilité du bail et du matériel		✓	
Accompagnement humain et/ou accompagnement à l'installation en collectif	✓	✓	✓
Modèle agricole bio et paysan pré-existant sur la ferme reprise par le collectif	✓	✓	✓
Activité agricole, support pour des activités extra-agricoles : favorise le lien au territoire et la notoriété de la ferme	✓		✓
Partage des responsabilités, de la charge mentale, du travail	✓	✓	✓

D5.2 ÉTUDE DE CAS

Partage de l'investissement financier entre associé-es	✓	✓	✓
Existence d'un lieu de convivialité sur la ferme	✓	✓	

Pour les cas de Belêtre et Champ Boule, le parcours d'études supérieures des futurs membres – souvent dans le domaine de l'agriculture, de la biologie ou de l'environnement – permet à la fois d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires, d'expérimenter, de rencontrer de multiples acteurs et de créer les amitiés et l'émulation intellectuelle propre au montage d'un collectif aux multiples aspects (sociaux, culturels, environnementaux, agricoles). Au moment de structurer le collectif, ces groupes savent aussi faire appel à de l'accompagnement externe, notamment pour gérer les aspects humains de l'organisation collective (Association tarnaise pour le développement l'agriculture de groupe (ATAG) ou organisme de formation Autrement Dit). Dans le cas de Toussacq, certains membres du collectif sont aussi issus d'un parcours d'études supérieures mais l'installation en collectif survient grâce à la coopérative déjà existante, qui permet une mise en lien des candidats à l'installation et une facilitation matérielle et économique à l'installation. Un mix entre bagage et compétences personnelles et appui externe semble donc faciliter un cheminement et une installation hors de l'installation agricole classique. Ainsi, les futurs membres créent eux-mêmes le principal levier de leur installation.

Par ailleurs, un des facteurs fondamentaux facilitant l'émergence de collectifs est l'appui des cédant-es. Dans les trois cas étudiés, ils et elles avaient déjà œuvré, sur le territoire, à l'émergence d'un nouveau modèle agricole. Défendant une agriculture biologique et paysanne⁷, ils et elles ont créé un terreau fertile à l'installation d'un collectif. La démarche de ces pionnier-es du bio a permis *a minima* l'observation, par les acteurs locaux, d'un nouveau mode de faire et, au mieux, l'acceptation et l'adhésion à ce nouveau modèle. Les terres déjà converties au bio, les pratiques agricoles déjà éprouvées, la clientèle déjà fidélisée ont créé, en partie, les conditions favorables à l'installation des repreneurs et repreneuses: *"quand on s'est installés nous ici, on a un peu souffert de l'isolement [...]. On était marginalisés. Le fait d'être en bio à l'époque, le fait de venir d'ailleurs alors que bon, maintenant, il y a un groupe, y'a vraiment tout un réseau"* (Champ Boule FR6A /Int. 19). Surtout, avec la transmission hors du cadre familial, ces pionnier-es ont accepté de laisser la place à un modèle qui va plus loin que le simple changement de pratiques agricoles, mais induit aussi un changement dans les pratiques sociales de l'agriculture. Les cédant-es, bien que n'ayant pas pratiqué le collectif, ont décidé de faire confiance à ces néo-paysans qui sont vecteurs d'innovations à la fois dans la manière de pratiquer l'agriculture et dans la manière d'incarner le métier d'agriculteur.

4.3 Les freins de l'installation en collectif

Tableau 3 : Comparaison des facteurs bloquants pour l'installation des collectifs

	Belêtre	Touss.	Cham.B.
Réticence de la commune			✓
Réticence initiale de certains agriculteurs voisins	✓		✓

⁷ Pour une définition agriculture paysanne, consulter les principes développés par la FADEAR : <https://www.agriculturepaysanne.org/Les-10-principes-politiques-de-l-Agriculture-paysanne>

Statut de couveuse induit de nombreuses entrées et sorties de la ferme de personnes en test d'activité et freine l'émergence d'un "esprit collectif"		✓	
Usage de statuts juridiques non-agricoles : manque de reconnaissance institutionnelle et/ou impossibilité de mobiliser la dotation jeune agriculteur et autres aides agricoles	✓	✓	
Environnement immédiat (social, environnemental) peu attractif	✓	✓	✓
Difficulté à trouver un logement dans le secteur immédiat		✓	✓
Gestion du collectif demande du temps et/ou un accompagnement	✓	✓	

Le frein principal de l'installation dans les milieux ruraux étudiés est lié au contexte décrit plus haut. Le développement d'une agriculture biologique n'est pas toujours bien perçu et à cela s'ajoute un nouveau modèle socio-économique, où pour une même surface, l'agriculture ne fait plus vivre seulement un-e actif-ive mais jusqu'à cinq ou six (cf. figures 5 à 7). Un agriculteur explique : *"parce que c'est quand même douloureux, hein, pour les agriculteurs, que les enfants ne reprennent pas [la ferme familiale]. (...) Donc ils vont dire : l'agriculture c'est plus possible. Donc nous, ce qu'on fait, en fait, c'est pas de l'agriculture, quoi. Donc soit on entend 'on est tous au RSA', 'on a de l'argent à côté, on est arrivé avec plein d'argent'. On vit pas de ça, quoi ! Et en plus on est cinq sur 40 ha ! Alors que tout le monde a 150 ha tout seul. Donc c'est pas possible, en fait, c'est pas possible !"* (Champ Boule, FR6A/Int. 19).

Les fermes collectives suscitent des avis relativement contrastés parmi les acteurs locaux. L'installation est souvent accompagnée de scepticisme, notamment du point de vue des agriculteurs traditionnels et des institutions : refus du maire de Barjac de louer du terrain et un habitat au collectif de Champ Boule, perceptions des membres de Belêtre comme des originaux *"disons qu'au départ, c'était la risée. Ça allait pas tenir, c'était des alternatifs, ça tenait pas la route, et puis ils étaient que sur 19 hectares au départ avec quatre associés"* (Belêtre, FR6A/Int. 15). Pour les trois exemples étudiés, on constate un infléchissement de ces perceptions négatives à mesure que le collectif s'intègre dans le territoire et "fait ses preuves". À Belêtre, une vision davantage positive du collectif semble s'être imposée. À Barjac et à Villenauxe-la-Petite, un contraste persiste entre les "pour" et les "contre". Ce contraste est plus marqué autour de Champ Boule, où il existe une ligne claire entre soutiens et détracteurs du collectif⁸ *"On a vu que c'est chacun pour soi, quoi. On aurait bien aimé que ce soit un peu plus coopératif [...]. Genre le supermarché c'est à 10km, ils ont pas besoin de nous. En soi, ils s'en foutent qu'on soit là. Par contre les mouches, ils s'en foutent pas, le bruit le matin, ils s'en foutent pas..."* (Champ Boule, FR6A/Int. 19). À Toussacq, le contexte est moins divisé, les membres du collectif font plutôt face à de l'indifférence et de l'incompréhension *"ce que j'entends c'est que, euh, ils sont quand même un peu pris pour des hurluberlus, les membres de la ferme (...) les gens dans la plaine, ils jugent un peu les pratiques, non, ils jugent un peu les Toussacquois dans le sens où (...) ils ont pas toujours les codes du monde rural, local, et des fois ils font des boulettes ou ils respectent pas les règles tacites de 'c'est comme ça que ça se passe'"* (Toussacq, FR6A/Int. 4).

⁸ Un agriculteur voisin et un élu ont décliné de participer à cette enquête.

D5.2 ÉTUDE DE CAS

Un autre frein inhérent au contexte foncier du territoire est la difficulté à trouver un logement sur place et à trouver un lieu attractif pour de nouvelles familles, lorsque la plupart des membres du collectif ne viennent pas forcément du territoire où ils s'installent. Ainsi, l'environnement dans son ensemble (réticence ou non de la population locale, facilité à trouver un logement, dynamisme du territoire, ouverture à de nouvelles pratiques agricoles nouvelles) est un facteur qui influe sur la forme que prend le collectif et ses activités.

Enfin, d'autres freins à l'installation en collectif apparaissent dans l'enquête, notamment la gestion humaine d'un collectif. Une installation à plusieurs prend du temps en termes d'établissement de valeurs communes et d'un fonctionnement adapté à tous. Une organisation quotidienne est nécessaire et un collectif nécessite de ne pas négliger les temps de communication ni les moyens de décisions. Dans le cas de Toussacq, le statut de ferme « couveuse d'activité », dont le bail, l'emploi et les investissements sont gérés par la coopérative des CdP peut créer des frictions entre l'équipe salariée externe à la ferme et le collectif formé par les agriculteurs et agricultrices salarié·es sur la ferme. Par exemple, la sélection des candidat·es au test agricole est réalisée par le conseil de coopérative des CdP, sans réel droit de regard des membres du collectif agricole sur le choix des personnes accueillies en test sur la ferme. C'est aussi la coopérative dans son ensemble qui supporte les risques liés à l'accueil de stagiaires ou d'apprenti·es, l'embauche de salarié·es, l'accueil du public ou des enfants du collectif sur la ferme, entre autres choses. *« Qu'en est-il de la famille des paysans ? Alors que dans toute paysannerie, y'a une volonté que la famille soit dans le coup. Je me souviens que Amélie, avec son petit garçon qui avait 2, 3 ans, qui venait avec les chèvres ou autre, c'est vrai qu'il [le gérant] disait : oui, bon... C'est problématique quand même, car en cas d'accident, qui est responsable ? Ben oui, mais en même temps, elle, c'était dans sa logique, l'élevage, son enfant il en faisait partie ! »* (Toussacq, FR6A/Int. 8). Pour donner un exemple récent : en 2020, pour soutenir un couvé sur l'atelier boulange, les Champs des Possibles ont signé des contrats en AMAP pour la vente du pain et un contrat d'apprentissage⁹. Lorsque le couvé a brutalement quitté la ferme, la coopérative a dû trouver des moyens alternatifs pour honorer ces contrats. Cette question de l'existence d'une structure externe crée donc une complexité propre à la ferme de Toussacq, qu'il convient de gérer dans le temps : des réunions et des médiations entre équipe locales et externes sont organisées et de nouveaux modes de fonctionnement se forgent au fur et à mesure des obstacles rencontrés. Cette expérience est riche d'enseignements, et pourra soutenir l'essaimage du modèle à l'heure où l'on constate un développement des coopératives territoriales et citoyenne en agriculture.

5 Les fermes actuelles et leurs activités agricoles

5.1 Formes d'organisation juridique

Cette étude permet de comparer trois modèles juridiques différents présidant à l'organisation des collectifs agricoles.

- **GAEC de Champ Boule**

Le GAEC est sans doute la forme la plus classique d'association en agriculture. C'est une forme de société civile conçue pour permettre l'exercice commune de l'activité agricole. Un·e

⁹ Le recrutement d'un·e apprenti·e pour une durée de deux ans était expressément demandé par le couvé boulanger pour renforcer la main d'œuvre disponible sur l'atelier.

associé·e quittant le GAEC doit obtenir l'agrément des autres pour céder ses parts, ce qui peut être un gage de préservation de la cohésion du groupe lors d'entrées et sorties d'associé·es dans la société.

- **SCOP de Belêtre**

La société coopérative et participative (SCOP) est une forme juridique commerciale et non civile¹⁰. Le statut SCOP garantit l'implication des salarié·es qui partagent équitablement la prise de décision, les risques et les bénéfices : ils et elles détiennent la majorité du capital social (au minimum 51%) et 65 % des droits de vote.

- **SCIC des Champs des Possible (Toussacq)**

Le statut juridique des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et aussi de type commercial. Le capital est détenu par des sociétaires et la gouvernance s'organise en collèges pour associer au sein de l'entreprise les acteurs concernés par le projet (SCOP COOP 2021). Il existe au minimum trois types de collèges : bénéficiaires, salarié·es et une autre catégorie au choix de la coopérative. Dans le cas des CdP les sociétaires sont répartis en sept catégories : salarié·es, accompagnateurs et accompagnatrices, collectivités et établissements publics, entrepreneurs et entrepreneuses salarié·es, citoyen·nes engagé·es, fermes et structures associées, partenaires techniques et économiques. Les paysan·nes des CdP ont deux statuts possibles : entrepreneurs et entrepreneuses à l'essai accueilli·es en couveuse via un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ou, souvent après une période d'essai, un statut d'entrepreneur ou entrepreneuse salarié·e autonome dans la gestion de l'activité agricole (pas de tuteur, accompagnement très ponctuel par la SCIC).

Le type de structure exploitante a des implications sur de nombreux domaines : l'investissement dans la ferme, la gestion des entrées et sorties du collectif, la propriété, la transmission du foncier, etc. La description détaillée de ces aspects juridiques dépasse le champ de cette étude. Néanmoins, il faut noter une différence de taille entre sociétés civiles agricoles (GAEC) et sociétés commerciales (SCOP, SCIC). En effet, en GAEC, les membres ont le statut d'agriculteurs et agricultrices et peuvent bénéficier des mêmes aides et avantages économiques et fiscaux que d'autres types d'exploitations. Les statuts SCOP et SCIC, en revanche, ne permettent pas de bénéficier des aides dédiées à l'agriculture, y compris la dotation jeune agriculteur (DJA). Par ailleurs les membres ne sont pas amené·es à "récupérer" l'investissement dans l'outil de production financé par leur travail puisqu'il n'y a pas de plus-value sur les parts détenues dans la société. L'investissement est financé par les bénéfices de la coopérative qui garde l'outil en propriété pour en assurer la pérennité. Ces formes juridiques sont encore peu usitées en agriculture, mais il existe de plus en plus de réflexions sur leur adaptation dans le secteur, car elles présentent de nombreux avantages (Confédération Paysanne 2020). Par exemple, faciliter les installations en limitant l'endettement. Surtout, octroyer aux producteurs et productrices un statut de salarié·es : ils et elles payent des cotisations et en échange bénéficient de protections sociales équivalentes (chômage, retraite...). Ceci est bien entendu nécessaire pour compenser le fait que la retraite ne sera pas financée par la vente de l'outil de production, mais est d'autant plus prometteur dans un contexte marqué par la surcapitalisation des fermes qui rend difficile les transmissions. En 2013 il fallait en moyenne 367 000 € pour acheter et faire tourner une ferme¹¹ (APCA 2015). Si l'on prend le cas des exploitations en bovin-lait ce chiffre est passé d'environ 200

¹⁰ Les sociétés commerciales peuvent être soit de type société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL) ou société par actions simplifiée (SAS).

¹¹ dont 261 000 € d'actifs immobilisés (foncier, bâtiment, matériel, cheptel ou plantations) et 106 000 € de besoins en fonds de roulement.

D5.2 ÉTUDE DE CAS

000€ en 1988 à 376 000 € en 2013 (hors inflation), soit une augmentation de 88% du capital à engager en 25 ans (APCA 2015)¹².

Tableau 4: Carte d'identité des trois fermes

	Toussacq	Belêtré	Champ Boule
Statut 	SCIC	SCOP	GAEC
Surface 	73 ha	64 ha	40 ha + 20 ha en estive
Actifs agricoles 	3 entrepreneurs salariés, 1 salariée 2 couvées 2 futur-es entrepreneurs salariés en cours d'installation (5 hommes, 2 femmes)	4 membres de la SCOP 1 voir 2 futur-es associé-es de la SCOP (en recrutement) 1 agricultrice hébergée (3 hommes, 4 femmes - <i>si recrutement mixte</i>)	5 membres du GAEC (4 hommes, 1 femme)
Productions 	Maraîchage ; poules pondeuses ; céréales ; élevage caprin (à venir) ; élevage ovin (itinérant mais agnelage à Toussacq)	Maraîchage ; céréales ; plantes aromatiques et médicinales (hors de la SCOP)	Maraîchage ; élevage ovin, bovin et porcin
Transformation sur la ferme 	Boulangerie ; fromagerie (à venir) ; conserverie et lactofermentation (à venir)	Meunerie ; boulangerie	Fromagerie ; laiterie (yaourt)
Mode de conduite 	AB	AB, Nature et Progrès	AB
Bâti agricole 	- 2 hangars (un en brique avec chambres de stockage) - 1 bâtiment polyvalent (salle de réunion, cuisine, boutique, fournil, fromagerie, laboratoire de transformation)	- 1 hangar - longères, bâtiment (local de l'AMAP, fournil, bureau...) - étable	- 1 hangar (abritant la fromagerie) - bergeries - étable - tunnel
Commercialisation 	AMAP, boutique à la ferme, marchés	AMAP, magasins biologiques, 2 magasins de producteurs, cantine (pain)	Paniers à la ferme, marchés, magasins biologiques

5.2 Des fermes diversifiées à forte valeur ajoutée

Les trois fermes abritent une agriculture diversifiée, en polyculture-élevage pour Champ Boule et Toussacq, associant maraîchage et cultures céréalières à Belêtré¹³. L'installation collective requiert un travail sur le modèle économique des fermes qui, comme

¹² Etude de l'APCA à partir des données de 2013 du Rica d'un échantillon de 7 300 exploitations professionnelles, toutes tailles et orientations confondues.

¹³ Belêtré accueille par ailleurs un atelier de plantes aromatiques cultivées par une personne ne faisant pas partie de la coopérative.

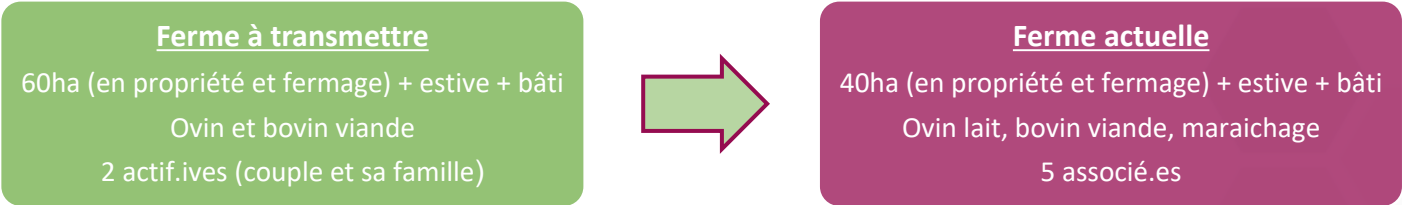
l'illustrent les schémas des fermes avant et après transmission (figures 5 à 7), passent d'un outil faisant vivre une à deux personnes à un outil permettant l'installation de quatre à six paysan.nes. Si les modèles de fermes à forte valeur ajoutée ne sont pas l'apanage des collectifs, cette question est donc d'autant plus importante que la production sur une surface donnée doit permettre aux multiples associé-es de tirer une rémunération satisfaisante.

Les réponses apportées par les collectifs à ce besoin de valoriser la production incluent :

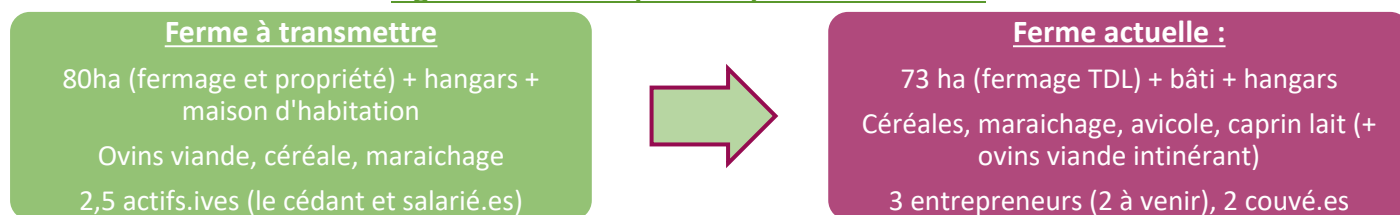
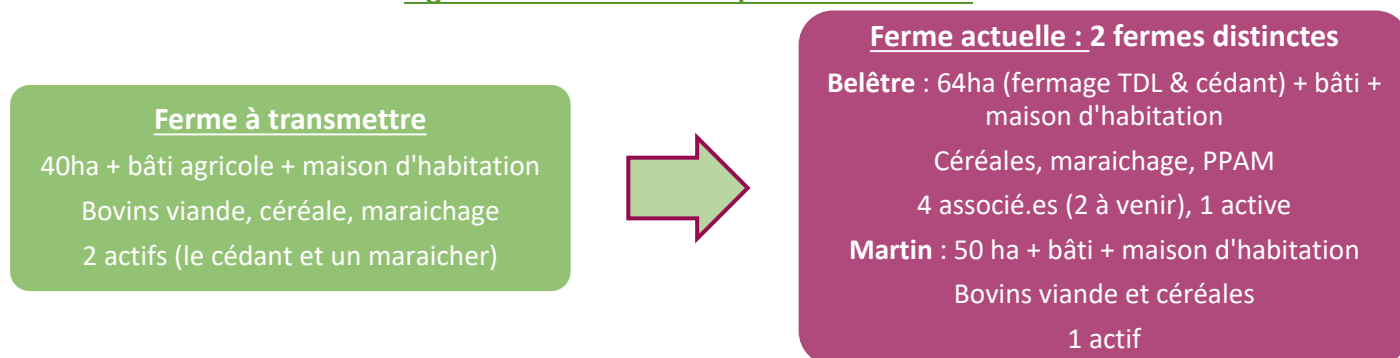
- **Le choix de circuits courts de commercialisation** : vente en AMAP, boutique de producteurs, magasins bio de proximité, ou sur les marchés permettent de limiter le nombre d'intermédiaires, réduire les coûts de transports et de distribution, et de fixer plus librement les prix.
- **Une valorisation de la production par la transformation** : la fabrication sur les fermes de produits laitiers, pain entre autres, nécessite un investissement initial dans du matériel et des bâtiments mais permet une meilleure valorisation de la matière première de la ferme et dans certains, même, de valoriser des invendus (conserves de légumes).
- **La mise en place d'une mutualisation autour du travail** : les trois fermes ont mis en œuvre des systèmes d'astreintes (livraisons ou week-end par exemple) et de mutualisation pour répartir la charge et améliorer l'efficacité du travail.

Par ailleurs, les collectifs étudiés ont aussi privilégié des modèles d'installation à faible coût d'entrée (en passant par de la location plutôt que de l'acquisition de terres ou acquisition progressive dans le cas de Champ Boule), l'échange ou la mise en commun de matériel avec des voisin-es, et ont mobilisé des aides publiques (aides de l'ESS pour Toussacq et Belêtré, aides agricoles pour Champ Boule). Ces choix leur permettent en grande partie de s'affranchir d'emprunts bancaires lourds à assumer sur le long terme *"pour moi, quelque chose qui me semble très très important, c'est que d'emblée, ce collectif a voulu s'affranchir des banquiers, et notamment de faire des prêts, quoi. Donc ça, ça va évidemment à l'inverse de ce qu'on entend, et de ce qu'on voit, et de ce qu'on pratique d'une manière générale"* (Belêtré FR6A/Int. 15). La réussite économique des fermes est visible dans la rémunération tirée par les membres, équivalente à un salaire minimum ou plus dans les trois cas. On note, dans le cas de Champ Boule et Belêtré, une volonté forte de dimensionner la production non seulement à un niveau de rémunération satisfaisant mais aussi à un temps de travail raisonnable. Par exemple, à Belêtré, il a été décidé de ne pas augmenter le nombre de paniers vendus ; à Champ Boule, le nombre d'associé-es est quant à lui passé de trois à cinq personnes pour diminuer le temps de travail¹⁴.

Figure 5 : Champ Boule avant-après transmission



¹⁴ Au final, le niveau de rémunération des associé-es est resté le même après l'installation de ces nouveaux membres, car la ferme a réalisé une réduction des pertes et une meilleure valorisation de la production.

Figure 6 : Toussacq avant-après transmission**Figure 7 : Belêtré avant-après transmission**

5.3 De l'outil de production au travail : degrés divers de mutualisation sur les fermes collectives

Nous l'avons vu, les questions d'entraide sont au cœur des schémas collectifs en agriculture. Nous pouvons néanmoins aller plus loin dans la description de la mutualisation pratiquée par les fermes, qui touche des domaines divers, à des degrés distincts selon les choix opérés par les collectifs.

En ce qui concerne l'outil de production (foncier, bâti, matériel), dans les trois cas étudiés, des mécanismes de portage collectif sont privilégiés pour tout ou une partie du foncier : création d'un GFA citoyen pour Champ Boule ou portage par Terre de Liens (TDL) pour Toussacq et Belêtré. Le matériel et le bâti sont également largement mutualisés, mais la gestion est différente selon les fermes. À Belêtré et Champ Boule, les membres du collectif sont décisionnaires sur les investissements et portent les charges en commun. À Toussacq, la mutualisation est organisée par la coopérative des CdP qui porte l'ensemble de l'outil de production (bail foncier, bâti, matériel) et met en place un processus de refacturation aux agriculteurs et agricultrices pour diviser les charges¹⁵. Ainsi, dans ce second cas la mutualisation est davantage « formalisée » par l'implication d'une structure externe : elle implique par exemple des règlements sur l'usage des communs, une comptabilité pour la répartition des charges, et le respect de processus de décisions sur certains investissements¹⁶.

Concernant la mutualisation du travail sur la ferme, diverses stratégies sont adoptées. À Champ Boule, le collectif met l'accent sur la polyvalence des associé.es, qui doivent pouvoir se relayer sur l'ensemble des ateliers. Les membres du collectif ont des horaires communs et le travail sur la ferme peut s'adapter aux rythmes dictés par les productions : par exemple

¹⁵ Refacturation au prorata du chiffre d'affaire des membres du collectif pour les charges communes, ou à hauteur de l'usage qui en est fait en ce qui concerne les véhicules et tracteurs par exemple.

¹⁶ La validation des investissements revient aux gérants de la SCIC ou au conseil de coopérative en cas de grosses dépenses.

diminution des activités maraîchères pendant la période d'agnelage (Chambre d'agriculture Occitanie 2019). Un·e seul·e associé·e à la fois s'occupe de la vente sur les marchés. À Belêtre, le modèle est un peu similaire : un planning d'astreintes est établi pour certaines activités sur lesquelles se relaient les membres du collectif (livraison, distribution de l'amap...). Ces derniers comparent régulièrement leur "fiche de poste" pour se répartir les autres tâches bénéficiant à tou·tes (administratif, etc.). Toutefois, chacun est relativement spécialisé sur son atelier et les rythmes de travail peuvent être différents *"voilà, on travaille à peu près une quarantaine d'heures par semaine, avec des rythmes très très différents selon les uns les autres"* (Belêtre, FR6A/Int. 12). Dans ces deux fermes, la mutualisation du travail est couplée d'une mutualisation des revenus issus de l'activité. À Toussacq, chaque personne est responsable de son activité et la mutualisation du travail est davantage circonstancielle, passant par des "coups de mains" des un·es aux autres ou par certaines activités spécifiques comme la plantation d'un champ de patate en commun par les trois maraîchers ou la tenue de la boutique à la ferme (pour laquelle certains membres se relaient, mais pas tous). La rémunération est individuelle, et chacun entretient ses propres circuits de commercialisation, à part cell·eux commercialisant en commun à la boutique de la ferme.

Outre ces aspects centraux concernant le travail et le capital, la mutualisation qui prend forme au sein des collectifs peut recouvrir un large éventail de domaines : mutualisation des connaissances et des savoir-faire, de l'accompagnement humain et technique, des réseaux de sympathisants, de l'habitat (colocation) (Vanwelde & Dumont 2021). L'analyse des modèles tend à démontrer que le degré de collaboration choisi relève d'un compromis entre libertés individuelles et efficacité collective. En effet, à Belêtre et à Champ Boule, la mutualisation implique des renoncements, comme par exemple de brider des projets et expérimentations pour favoriser l'équilibre global de la ferme : *"En tant qu'individu, je pense qu'il y a pleins de trucs dans notre collectif qui font qu'on peut se sentir un peu privé de liberté (...) tu peux pas trop décider tout seul de faire un truc. Et en même temps, c'est ça qui fait qu'on est hyper efficaces je pense aujourd'hui. Parce qu'en fait les trucs qui sont peut-être pas rentables, pas efficaces, ils sont passés à la trappe parce qu'en fait on a mis en gros, en haut : efficacité horaire et confort de travail. Temps libre, rémunération. On a dit mais en fait c'est les trucs qui priment sur tout. Et des fois, ça peut être chiant, mais en même temps, quand tu t'arrêtes le soir et que tu as pas besoin de continuer à bosser, que le travail il est fait, c'est hyper cool. En fait, il y a rien... Il y a toujours un revers de la médaille."* (Champ Boule FRA6/Int. 16). A Toussacq, les membres du collectif expliquent ne pas se sentir prêts à de tel renoncements et tenir à leur liberté sur les ateliers : *"c'est une approche très pragmatique du collectif et moi, ça me plaît beaucoup. C'est beaucoup plus sûr et solide sur le temps. Parce que si on met tout en commun, et ça marche pas (...) L'important, c'est pas de réussir à tout prix à faire des cultures ensemble, ou faire ci ensemble, juste parce que le collectif dans sa définition, dans l'imaginaire des gens, c'est que on doit travailler de cette manière ! Nous, on s'en fiche de ce que les gens disent. Nous, ce qu'on veut, c'est que nous, on y arrive et qu'on trouve notre compte, quoi."* (Toussacq, FRA6/Int. 3). Cette liberté individuelle, cependant, se traduit par des temps de travail significativement plus importants que sur les autres fermes étudiées.

En conclusion, il semble qu'il n'existe pas de formule idéale de mutualisation. Il s'agit plutôt de s'accorder en groupe sur le modèle le plus adapté aux aspirations de chacun *"je suis pas sûre qu'on puisse imposer en fait le collectif aux gens, quoi. Enfin, je suis sûre qu'on peut pas, surtout. Mais par contre, proposer des trucs à échelle variable en fonction de ce que les uns et les autres ont envie de vivre. Parce que nous, on a envie de tout mutualiser, mais on voit bien qu'il y a plein de gens qui nous disent 'non', quoi. Donc j'ai l'impression qu'il faut rester ouvert sur le degré de mutualisation"* (Belêtre, FRA6/Int. 12).

5.4 Aspects innovants liés à l'installation en collectif

Un certain nombre d'aspects innovants sont liés aux installations agricoles collectives. L'innovation est rarement un processus linéaire ou solitaire. L'échange d'idées entre pairs est parfois central dans son émergence, ainsi que la mobilisation de réseaux plus larges (Murtagh *et al.* 2020a). Dans le cas des collectifs, le fonctionnement en groupe favorise cela : « *le fait d'être plusieurs, d'être très différents, d'avoir chacun nos façons de voir les choses, ben on reste pas avec un truc posé et invariant, tu vois. Des fois quand tu es tout seul, tu fais un truc ça te va pas mais... tu vois pas comment en sortir, quoi. C'est sûr que travailler à plusieurs, ça nourrit quoi. Ça fait avancer, ça fait innover, ça fait sortir de certains schémas* » (Belêtre, FR6A/Int. 12). Parmi les aspects innovants des fermes, nous pouvons distinguer :

- **L'innovation juridique et statutaire** : deux fermes ont des statuts « détournés » pour un usage agricole. Comme nous l'avons vu, le choix de ces formes juridiques est motivé d'une part par l'amélioration des conditions sociales de travail en agriculture. D'autre part, ces choix s'associent à une réflexion innovante et engagée sur les questions de patrimoine et de transmission. Ainsi, les associé·es de Belêtre justifient clairement le choix de la SCOP comme un moyen de favoriser la transmission de la ferme et la pérennité de l'outil de travail : « *à 50 € on devient associé, salarié, cogérant, et on a le même salaire que nous, et... Et du coup si on veut renouveler vraiment les générations en agriculture ben c'est ça qu'il faut. Faut demander 50 € aux gens, quoi. Donc, ceux qui arrivent, pour eux c'est pas une connerie la SCOP, hein ! Économiquement, c'est super ! Et tous ceux qui vont arriver ensuite ! Parce que, voilà, l'outil il est là, il y a pas besoin de le racheter, et... il y a des réserves dans l'entreprise, il y a des capacités d'autofinancement, même si il faut améliorer l'outil, faut toujours l'améliorer un peu. Donc économiquement, c'est hyper pertinent, pour ceux qui arrivent.* » (Belêtre, FR6A/Int. 11).

- **L'innovation organisationnelle** : les collectifs introduisent des modes d'organisation qui les distinguent fortement des fermes familiales. Il peut s'agir d'innovation dans l'organisation des ateliers sur la ferme (Pluvinage 2011), souvent pensés pour produire des synergies entre différentes activités (par exemple travail sur la "circularité" de la ferme : usage de déchets, transformation d'invendus...). Toutefois, l'aspect le plus innovant est sans doute le choix conscient d'un mode de gouvernance, né de la nécessité de faire fonctionner ensemble un groupe d'individus sans liens familiaux. Mise en place de modes de réunions spécifiques, création d'outils de gestion du travail (planning, comptabilisation des heures et des usages, etc.), élaboration de modalités de prise de décision, hiérarchisation (explicite ou implicite) des priorités du collectif, mise en place d'accompagnement humain, et d'autres choses encore. Plusieurs interlocuteurs notent que le temps consacré à l'organisation de groupe et aux aspects humains sur ces fermes est sans commune mesure avec les fonctionnements agricoles classiques « *réfléchir sur comment on a fait, comment on aurait pu faire mieux, et comment on va faire, plutôt que faire, nan, c'est pas du tout dans la culture paysanne de prendre, je sais plus c'est 10%, ouais 20% [de temps là-dessus] ils me disaient (...) c'est du jamais vu des gens qui font autant de formation en amont, qui prennent autant soin les uns des autres, qui prennent le soin de faire des bilans* » (Belêtre FR6A/Int. 14).

- **Innovations dans le rapport au métier d'agriculteur·trice** : à la question du "faire ensemble" et des modes de gouvernance choisis est étroitement liée la question de la "vision" du métier d'agriculteur et d'agricultrice portée par les collectifs. Le mode de fonctionnement choisi et les priorités mises en avant par les fermes étudiées sont liés à un système de valeurs parfois très fortement affirmé, qui se concrétise par la rédaction et l'adoption d'une charte

dans le cas de Belêtre et Champ Boule. Nous pouvons distinguer les grands domaines d'innovation suivants en ce qui concerne le rapport au métier d'agriculteur :

- 1) **Rapport au temps de travail** : à Belêtre et Champ Boule en particulier, on observe la mise en place d'outils de suivi du temps ainsi qu'une priorité donnée à la réduction du temps de travail (horaires définis, semaines de 35-40 heures, cinq semaines de vacances) « *Je bosse 4,5 jours dans la semaine, et un weekend sur 3, sur l'année à peu près. Ça fait un 35h, un bon 35h, quoi, parce qu'après, y'a toujours des p'tits trucs qui se rajoutent. Et on essaye d'avoir six semaines de vacances, mais on n'y arrive pas trop. Et y'a des gens qu'ont déjà pris 3, 4 mois, par ci, par là.* » (Champ Boule, FR6A/Int 18.) Les deux fermes ont décidé, à un moment de leur parcours, d'intégrer dans le temps de travail des associé-es le temps consacré à des engagements extérieurs, qu'il s'agisse de bénévolat pour des organisation agricoles et rurales ou pour des associations hors agriculture (culture, éducation, etc.).
- 2) **Rapport au patrimoine et à la propriété** : refus de la propriété individuelle, portage des investissements par la coopérative dans le cas de Belêtre et Toussacq (pas de capitalisation sur un outil qui sera revendu), attention portée à la transmission et transmissibilité de la ferme.... « *Déjà, moi, je ne suis pas du milieu agricole donc j'ai pas... Et comme beaucoup de gens qui viennent dans le monde agricole d'ailleurs, on n'a pas cet esprit de génération, avec l'esprit, p'têtre 'la terre, la terre, la richesse des biens, truc bidule' (...)* c'est une pression, hein, d'être propriétaire, d'avoir des outils à soi. Et puis, en finalité, c'est une capitalisation un peu morbide parce que, on a espoir de toucher à la fin de sa vie euh, je sais pas, un pactole qui, pour moi, est complètement utopique parce que le matériel, au bout de 20 ans, il vaut plus rien. Y'a pas grand chose qui vaut finalité, quoi. Et de passer par les Champs des Possibles, c'est de capitaliser... Ben je préfère capitaliser dans un outil qui va servir à la génération d'après, que capitaliser sur moi qui, à mon avis, c'est un mauvais calcul, hein ! » (Toussacq, FR6A/Int 5.)
- 3) **Vision et incarnation du métier** : envisager l'agriculture comme une vocation et aussi un métier dont on peut entrer-sortir plus facilement, se doter d'une protection sociale, mettre au centre du métier des valeurs spécifiques (autogestion, lien au territoire et aux citoyens...), promouvoir une agriculture au service de la société et de l'environnement, etc. Les membres des collectifs soulignent que le fait de développer la polyvalence des associé-es tout comme s'occuper à plusieurs d'animaux ou de terres change fondamentalement la façon de pratiquer un métier encore souvent empreint de réflexes patrimoniaux ('mes vaches', 'mes légumes'). Une hypothèse à étudier serait que ce changement de paradigme nécessite de reporter l'attachement à l'outil de production vers l'attachement à des valeurs sous-jacentes à la production (valeurs humaines, de lien, de partage etc.). Certains de ces aspects, comme le fait de mettre des valeurs d'horizontalité, d'autogestion ou de sociocratie au centre de la production, ne sont pas nouveaux si l'on considère plus généralement les fonctionnements des coopératives de travailleurs et travailleuses. Toutefois, le fait d'appliquer ces valeurs au métier agricole, dans des collectifs à visée productive, est innovant. Les acteurs de terrain soulignent qu'il serait précieux d'étendre ces innovations à l'agriculture familiale qui reste majoritaire et qui – sans réflexion sur ses modes de fonctionnement – peut reproduire des rapports de domination et d'exploitation, entravant l'évolution des structures agricoles nécessaire pour favoriser le renouvellement des générations.

6 Acteurs, synergies et mise en réseau

La première partie de cette étude nous a permis d'approfondir l'analyse des trajectoires et de l'activité des fermes. À présent, nous nous intéressons aux interactions des collectifs avec des acteurs externes et des réseaux plus larges. Les cartographies d'acteurs réalisées pour les trois fermes (figures 8 à 10) distinguent plusieurs catégories d'interactions : avec des structures accompagnatrices (organisations de développement agricole et rural, d'accompagnement juridique ou économique) et politiques (syndicats), avec des propriétaires et structures de portage foncier, et avec les acteurs territoriaux (interactions citoyennes et relations avec des agriculteurs ou sur des aspects liés à la production).

Figure 8 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Toussacq

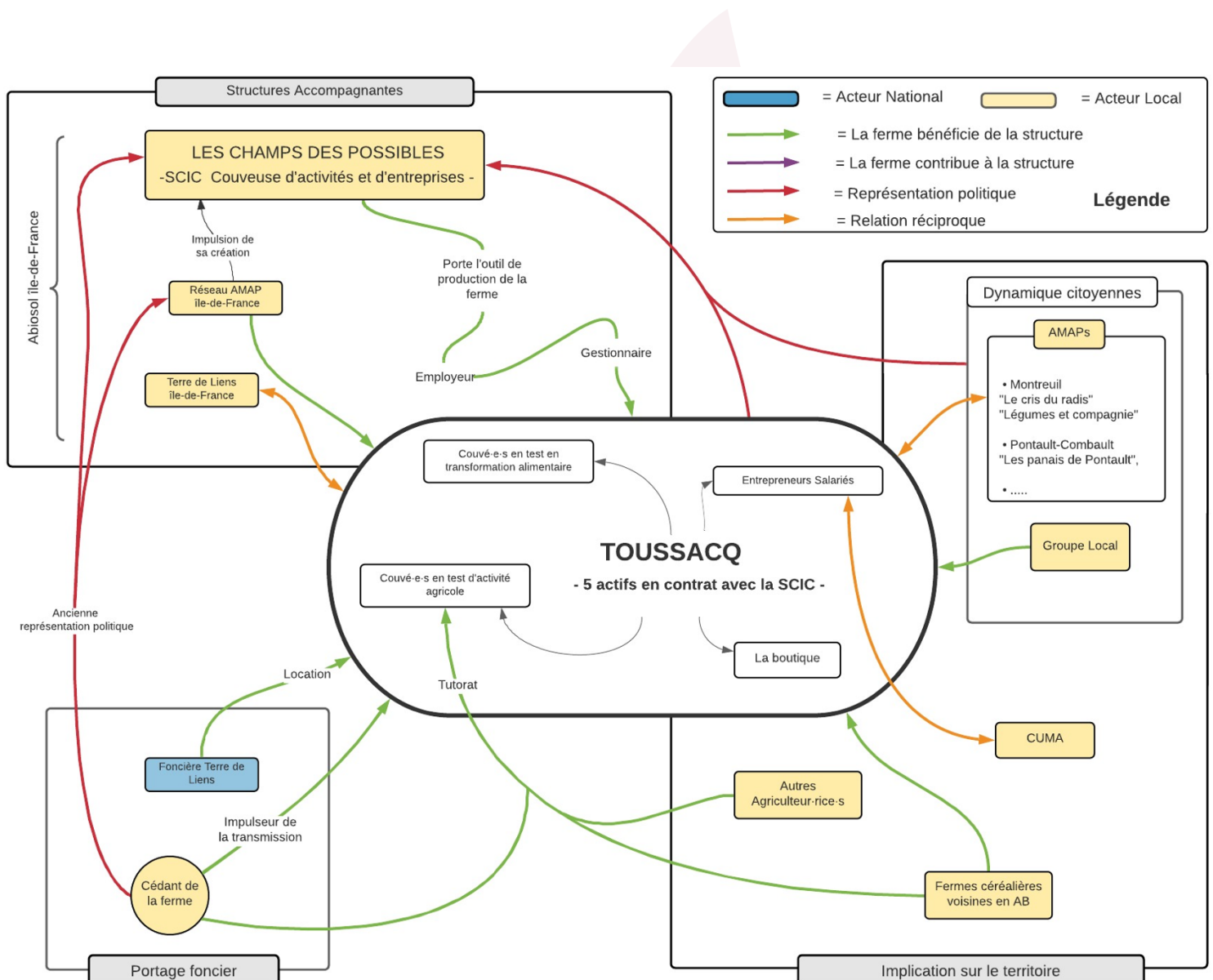


Figure 10 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Belêtre

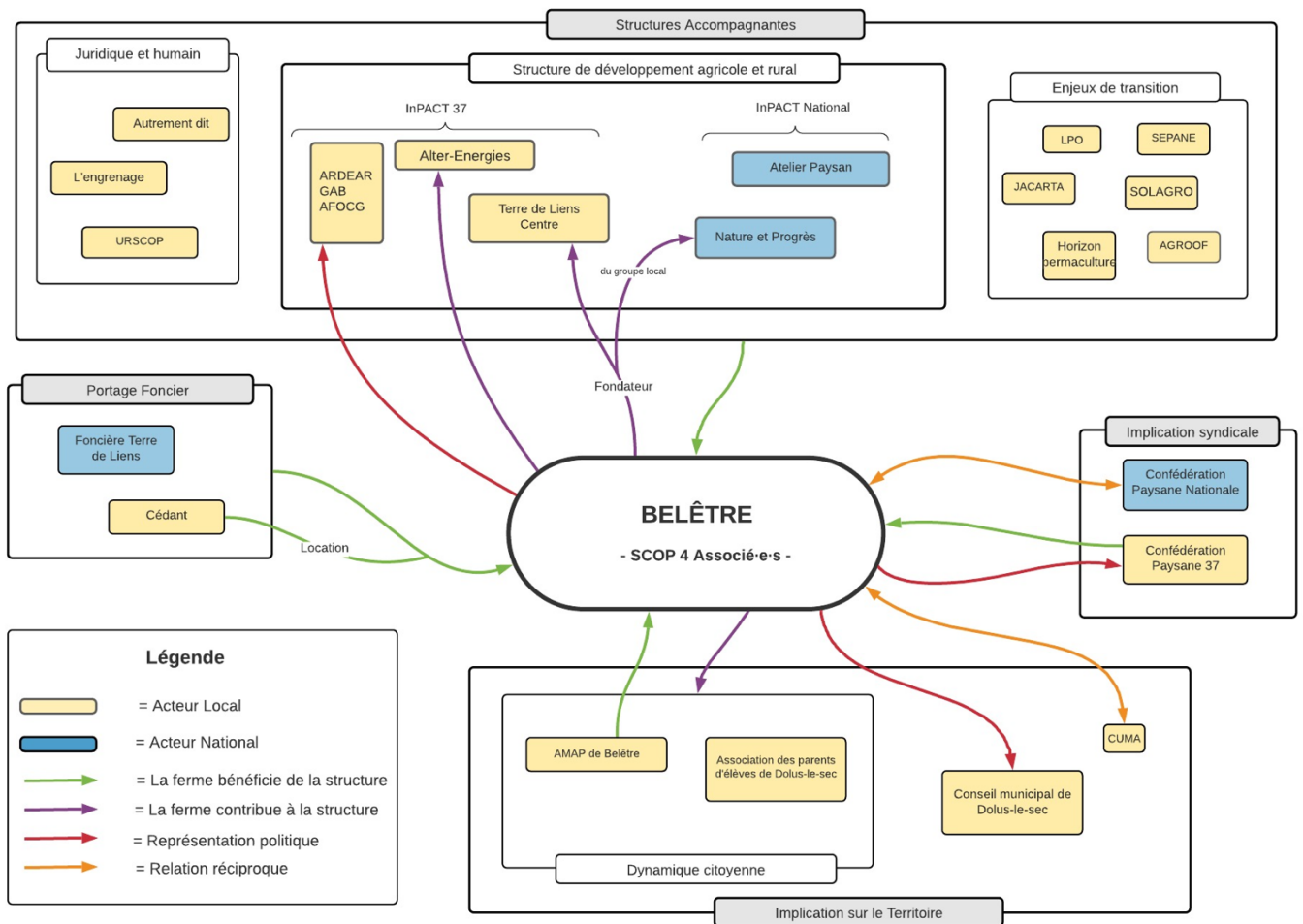
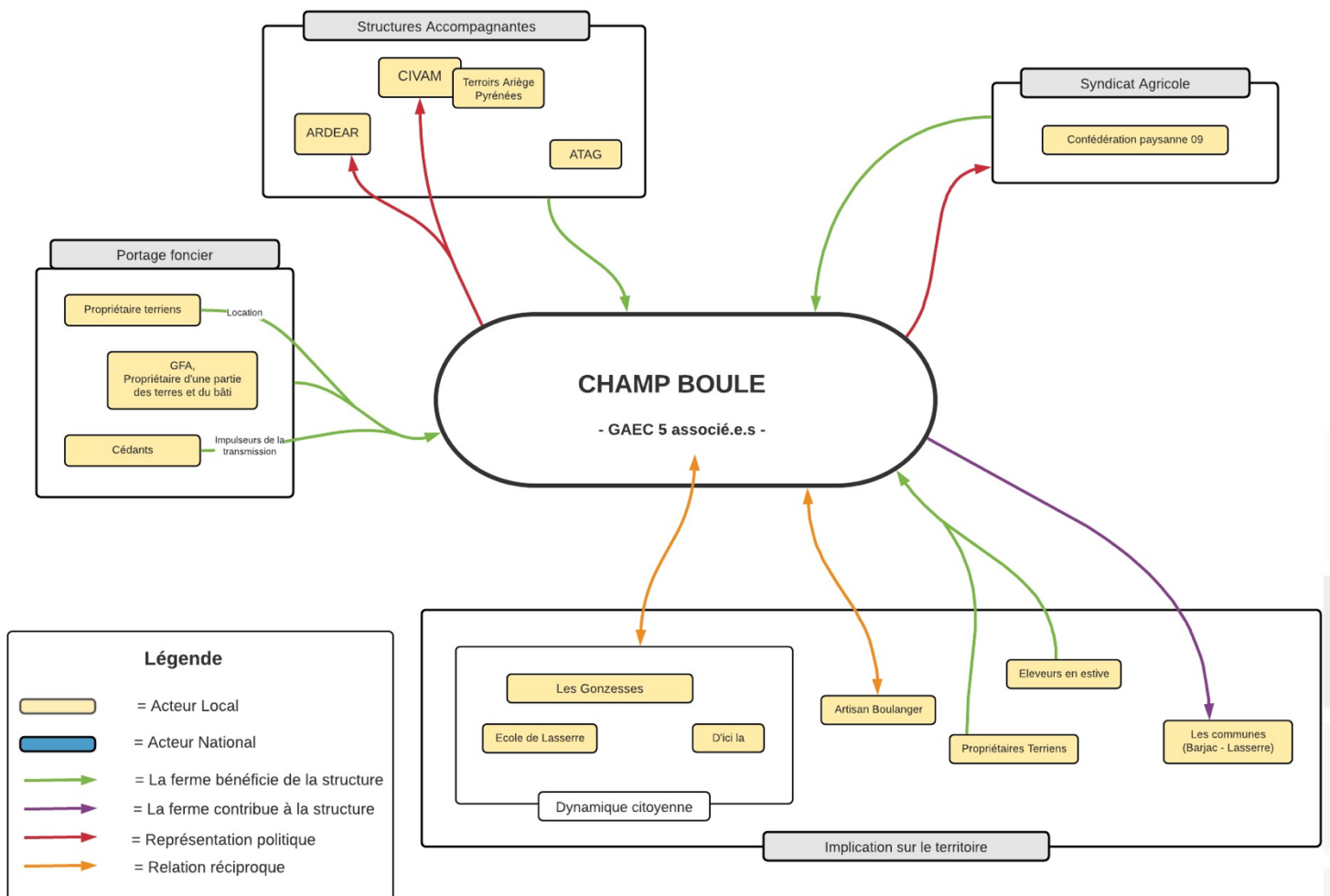


Figure 9 : Cartographie des acteurs autour de la ferme de Champ Boule



6.1 Dynamiques citoyennes locales et activités non-agricoles

Sur les trois fermes étudiées les interactions avec les citoyen·nes sont nombreuses et nourrissent un échange réciproque. D'une part, les fermes contribuent au territoire 1) par l'investissement des membres du collectif dans des instances locales, 2) par l'accueil à la ferme et la création de lien social, et 3) par une contribution au changement des pratiques et mentalités autour de l'agriculture et de l'alimentation. Dans l'autre sens, l'investissement des citoyen·nes sur les fermes prend les formes suivantes : 1) participation à la commercialisation, 2) appui au développement des fermes, 3) soutien « politique » et moral, ou appui à l'insertion territoriale du collectif.

Les membres de la ferme de Belêtre ont fait du lien au territoire une priorité forte. Des associé·es ou leur conjoint·es sont investi·es au conseil municipal et dans l'association des parents d'élèves. La dynamique d'accueil sur la ferme est très développée : organisation de visites pédagogiques, de soirées pizzas et concerts, projet de création d'une aire de jeu pour les enfants... La ferme est devenue un lieu tellement identifié et dynamique qu'il inspire la création d'autres endroits de rencontre sur la commune *“il y a l'idée de créer un espace de vie sociale dans Dolus. Mais là, on s'est plutôt dit stratégiquement faut pas que ça parte d'ici. Parce que justement l'intérêt, c'est qu'à Dolus il y ait d'autres lieux de socialisation et pas que Belêtre. Et en plus c'est pas dans le bourg, et puis on touche pas tout le monde. Donc on s'est plutôt dit, ben non, là s'il y a un espace de vie sociale, il vaut mieux que... ça peut être des gens qui sont d'ici mais, vaut mieux essayer que ça soit une dynamique qui parte d'ailleurs quoi”* (Belêtre, FR6A/Int.12). Par ailleurs, ces échanges induisent un changement de pratiques alimentaires *“au début il y avait très peu d'habitants de Dolus qui étaient à l'AMAP. Et aujourd'hui il y en a... Je sais pas j'ai pas le compte, mais... C'est p'têtre au moins le quart, voire un tiers. (...) quand des places se libèrent, on fait rentrer les gens non pas par leur date d'arrivée sur la liste d'attente, mais sur leur proximité géographique avec la ferme. Pour relocaliser au maximum et pour continuer comme ça à tisser des liens”* (Belêtre FR6A/ Int. 11). Majoritaires au conseil municipal, les amapien·nes et les associé·es portent main dans la main des combats pour le changement de pratiques à la cantine (proposer du pain de la ferme, de la vinaigrette faite maison, etc.). Par ailleurs, les amapien·nes s'investissent sur la ferme de diverses façons : participation au ramassage des légumes, à la confection et distribution des paniers, participation à une « commission culturelle » pour l'organisation des événements, etc.

À Champ Boule, le collectif s'investit aussi dans la dynamique locale : participations à des associations culturelles (associations « D'ici là » et « Les Gonzesses »), organisation d'événements festifs (marchés, concerts, repas), socialisation autour de la vente de paniers sur la ferme... La ferme bénéficie en retour de son investissement d'un développement de la clientèle et du soutien local à la ferme *« sur Lasserre, Barjac, Tourtouse, Fabas, en gros un rayon de 10 km, on fait quand même 500 à 600 € de légumes toutes les semaines, c'est quand même... commercialement, c'est pas rien. Et puis humainement, c'est des gens qui sont quasiment tous des connaissances ou des copains. Enfin, du coup, c'est hyper riche »* (Champ Boule - FR6A/Int. 16). Comme nous l'avons dit précédemment, ces synergies ne vont pas sans des aspects plus conflictuels, notamment avec la municipalité, sur fond de désaccords autour de certains projets (création d'un parking de 80 places pour une commune de 40 habitants notamment) et de la représentation au conseil municipal.

En ce qui concerne Toussacq, les relations avec le voisinage proche sont moins développées. La ferme présente la spécificité d'entretenir des liens forts avec des communautés citoyennes plus éloignées, notamment des communautés d'amapien·nes localisées dans les zones plus urbaines de Montreuil et Pontault-Combault (à 80-100km de la

ferme). Ces AMAP organisent sur la ferme des chantiers participatifs, moments conviviaux et un soutien aux producteurs et productrices lorsque cela est nécessaire. La ferme accueille aussi des formations ou séminaires organisés par les structures du pôle Abiosol d'Île-de-France. En ce qui concerne la dynamique locale, on constate quand même une évolution avec le développement d'une clientèle locale à la boutique à la ferme, l'accueil de jeunes locaux en stage ou en apprentissage, et la création d'un groupe local participatif pour soutenir cette dynamique. Des entrepreneurs et entrepreneuses salarié·es de la coopérative des CdP dans le secteur tertiaire font partie de ce groupe et envisagent d'accroître le développement de dynamiques d'accueil à la ferme (animations pédagogiques, événements culturels...).

6.2 Insertion dans les réseaux agricoles et de développement rural

Au-delà des dynamiques citoyennes, l'autre dimension importante des synergies développées autour des fermes concerne les réseaux agricoles et ruraux. Nous commentons ici trois aspects importants : les relations avec les agriculteurs voisins (souvent liées à l'échange de services et de matériel), les dynamiques d'échange de savoirs sur les fermes, et les alliances et interactions avec des structures de développement agricole et rural.

Dans les trois cas, les collectifs interagissent de manière fructueuse avec les fermes voisines. Par exemple, Belêtre et Toussacq sont parties prenantes de la coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) locale. Les associé·es de Belêtre ont en plus démarché plusieurs voisin·es pour échanger ou louer du matériel et des services, ce qui leur a permis de forger des liens avec le tissu agricole local. Il existe aussi des dynamiques autour de la transformation et de la commercialisation : les céréales de Toussacq sont transformées en farine à la ferme du Chaillois située à 21 km avant de servir à la confection de pain sur place, les espaces de vente à Toussacq et Champ Boule accueillent les marchandises de producteurs, productrices et artisan·es voisin·es (miel, farine, pain, etc.). Les membres de Champ Boule ont également conforté l'installation d'un éleveur d'escargots voisin en lui cédant un bâtiment et des terres. À nouveau, les synergies ne vont pas sans antagonismes. Ainsi, Belêtre a été en très fort conflit avec un céréalier voisin qui traitait ses champs en bordure des leurs. Champ Boule est maintenant en froid avec l'éleveur d'escargots qui souhaite vendre son exploitation au plus offrant, au lieu de favoriser une installation.

Concernant l'échange de savoirs, il peut s'organiser avec des agriculteurs et agricultrices établi·es. Par exemple, à Toussacq, le tutorat technique des couvée·es est assuré par des paysan·nes expérimenté·es. Toutefois, il semble faire surtout l'objet d'échanges avec des communautés de futur·es paysan·nes et des organisations spécialisées. Les trois collectifs participent à la montée en compétence d'une nouvelle génération d'agriculteurs et agricultrices en accueillant stagiaires, apprenti·es, wwoofeur·ses, compagnon·nes. Belêtre intervient également dans des formations pour partager son expérience (formations « Le statut SCOP », « s'installer en collectif »). Ce collectif développe de nombreuses synergies avec des chercheurs ou organismes d'étude : développement d'une cartographie des sols de la ferme avec GéoCarta, élaboration avec d'un plan de développement de l'agroforesterie un stagiaire de l'Agrooof, travail avec Horizon Permaculture et Solagro sur l'impact climatique et environnemental de la ferme, élaboration de prototypes de machines agricoles low-tech avec l'Atelier Paysan... Les fermes sont donc le support de développement de nouveaux savoirs et savoir-faire.

Enfin, les associé·es de Belêtre et de Champ Boule sont très proches des réseaux de développement agricole et rural, assumant des fonctions de représentation au sein de

D5.2 ÉTUDE DE CAS

structures du pôle InPACT ou de syndicats comme la Confédération Paysanne. Les membres des collectifs contribuent par ce biais à des projets agri-ruraux et à un travail de plaidoyer pour le développement d'une agriculture paysanne et respectueuse de l'environnement. Les synergies sont réciproques, puisque les collectifs sont aussi bénéficiaires de ces structures qui dispensent un accompagnement technique et humain. On note que Belêtre a la particularité d'entretenir des relations avec des têtes de réseaux nationales (Confédération paysanne et réseau InPACT national), au-delà du local, ce qui témoigne de la forte ambition politique de la ferme et de la volonté de faciliter la duplication de leur expérience.

Les synergies que nous décrivons, du côté de la dynamique citoyenne comme de la dynamique agricole, prennent du temps à construire et reposent sur un effort conscient des collectifs pour s'ouvrir à l'extérieur. Elles peuvent bien entendu se cristalliser de la même manière autour de fermes individuelles. Néanmoins, le collectif est un levier certain pour dégager du temps pour de telles activités et multiplier l'impact.

7 Impact des fermes collectives

La description des activités agricoles et non-agricoles nous permet à présent d'ébaucher une première analyse de leur impact. Nous nous concentrons sur deux aspects au cœur du projet RURALIZATION : le renouvellement des générations et la redynamisation rurale (le projet RURALIZATION parle même de « régénération rurale », concept issu de l'anglais que nous développerons dans la partie suivante).

7.1 Impact sur le renouvellement des générations rurales et agricoles

RURALIZATION traite des manières de renouveler les générations agricoles mais aussi, plus généralement, de redynamiser la démographie rurale. En effet, le projet postule que le déclin démographique est au cœur de nombreuses problématiques rurales : le départ des jeunes affecte tout d'abord la force de travail existante, mais tend aussi à réduire le brassage culturel, de genres, et le creuset de compétences disponibles pour innover et résoudre les problématiques rurales (Bock 2016, Murtagh *et al.* 2020b). De plus, par effet ricochet, la réduction de la proportion de la population rurale par rapport au reste de la société affecte le « poids » politique du rural (qui représente une part de plus en plus réduite de l'électorat) et la capacité à mobiliser sur ses problématiques spécifiques. Les collectifs tendent à peser démographiquement plus lourd que les fermes individuelles : installation de familles, de colocataires, d'enfants, de membres non-agriculteurs, création d'activités et d'emplois... Le poids des cinq familles de Champ Boule, par exemple, n'est pas négligeable sur une commune de 40 habitants. De plus, dans les trois cas, les collectifs ont inspiré d'autres installations autour d'eux : ami·es, porteurs et porteuses de projets agricoles, couvê·es ayant trouvé à s'installer en proximité après un test d'activité, etc. Enfin, une dimension importante à souligner dans le cas des fermes de Belêtre et de Champ Boule est que la dynamique sur la ferme n'a pas incité qu'à l'installation de néo-ruraux, mais a favorisé le retour ou le maintien des enfants des cédant·es dans le fief familial : *« et puis, nous entre temps, quand même, on a un fils qui, malgré tout, est resté vivre dans le village, grâce à eux ! D'ailleurs, c'est ce qu'il nous a dit, hein, s'il y avait pas eu les jeunes, il serait pas resté. Donc, notre fils est resté, mais lui pour avoir une exploitation forestière »* (Champ Boule, FR6A/Int. 18).

Sur le plan agricole, beaucoup de témoignages concordent à dire que le collectif peut être un levier pour favoriser l'installation de jeunes en agriculture, en particulier pour des personnes non-issues du milieu agricole (NIMA). Nous l'avons vu, il s'accorde souvent avec une vision du métier d'agriculteur qui correspond aux aspirations des NIMA : équilibre travail-vie personnelle, entrée et sortie de l'agriculture plus aisée, maîtrise de la chaîne de valeur de la production à la commercialisation, entre autres aspects (EIP Agri 2016, Rioufol and Diaz 2018). Par ailleurs, il permet surtout de ne pas faire face seul·e aux barrières à l'installation agricole : accès au foncier, investissement, mutualisation des savoirs et savoir-faire, mutualisation des contraintes (administratif, commercialisation), etc. Le partage des risques et des responsabilités, tout comme le partage de l'investissement et de la charge mentale enlèvent une part de crainte des futur·es paysan·nes *"je pense, au niveau confiance, j'étais clairement... j'ai jamais imaginé m'installer seul"* (Champ Boule, FR6A/Int. 16). Le composant humain est primordial pour comprendre les motivations des collectifs. Un agriculteur témoigne : *"Parce qu'au tout début, on a été en coloc avec certains. On a tous le même âge, on a tous des gamins qui ont le même âge, du coup les enfants sont très proches aussi. Ça aide aussi. On est dans les mêmes schémas de vie, un peu"* (Champ Boule, FR6A/Int. 18). Ainsi, le partage de convivialité, de liens d'amitiés, de moments festifs sont une forte motivation face à un métier d'agriculteur perçu comme solitaire *"l'idée, c'est dans ce collectif, je reviens, c'est justement ça. C'est de ne pas être seul. Une meilleure qualité de vie - Oh oui! - d'équilibre perso-travail - Ah ben littéralement. Et puis, je t'avouerais que je ne vois pas comment on peut trouver cet équilibre tout seul"* (Toussacq, FR6A/Int. 5).

Enfin, l'observation des stratégies foncières développées par les collectifs donne aussi des pistes pour favoriser le renouvellement des générations. Face à une augmentation du prix des fermes et aux difficultés de reprise, le collectif se structure autour d'opportunités foncières et d'installation considérées « plus légères » : *"nous à ce moment là, ce qui nous... ce qui nous rassemblait c'était ce qu'on appelait une installation légère. Zéro investissement, tout en location. Y'avait un fournil y'avait tout un... des outils pour travailler, un tracteur mis à dispo, un fourrage, un tunnel et tout... Des clients. Donc ben on s'est dit on démarre à cinq"* (Belêtré, FR6A/Int. 11). La réussite des transmissions a souvent reposé sur un effort de remembrement foncier : démarchage de propriétaires par le cédant et Terre de Liens Île-de-France pour récupérer en propriété les baux de la ferme de Toussacq, négociations avec les cédants, propriétaires voisins et affinage progressif de l'assise foncière dans le cas de Champ Boule et Belêtré. Ce travail a permis la création d'un outil viable et en adéquation avec les aspirations du collectif ; un certain seuil d'hectares était souvent nécessaire pour favoriser la diversification et l'installation d'associé·es (mais, à l'inverse, une ferme "trop grande" nécessitait de recruter de nouveaux et nouvelles associé·es). Pour finir, dans le cas de Belêtré, cette stratégie foncière se déploie au-delà de l'installation. Le collectif envisage à présent d'acquérir des terres supplémentaires autour de l'exploitation pour favoriser l'implantation de nouvelles fermes. Il expérimente déjà la mise à disposition de parcelles à une nouvelle installée en PPAM. Il réfléchit à l'association avec des organismes de portage pour pousser plus loin cette logique, et à l'élaboration d'une charte commune pour s'assurer que les nouveaux et nouvelles installé·es s'inscriront dans une démarche locale et durable. Ceci s'inscrit dans une vision à long terme de redynamisation et d'accroissement de la résilience des territoires face à un avenir incertain : *"notre vision un peu à plus long terme c'est de modifier le paysage autour de nous, de modifier la vie de village, de recréer un réseau (...). Les choses qu'on évoque pour l'instant, c'est de se dire mais si y'a des terres qui se libèrent encore autour, je pense qu'il faut qu'on aille candidater sur ces terres là pour avoir la main dessus et qu'elles partent pas à l'agrandissement, pour ensuite chercher soit des nouveaux associés, soit*

D5.2 ÉTUDE DE CAS

des candidats qui viendraient s'installer là et à qui on rétrocéderait ces terres là, quoi. Donc c'est une stratégie où il faut des terres, mais il faut aussi des habitats. Il faut travailler les terres en attendant qu'il y ait les candidats, ensuite faut les candidats... Et puis faut réfléchir à une structuration collective de gestion du foncier, de gestion du matériel, etc., etc. " (Belêtre, FR6A/Int. 11).

En contre-pied de ces effets positifs du collectif sur le renouvellement des générations agricoles, il faut mentionner les aspects négatifs du modèle, qui peuvent le rendre moins attractif. Les difficultés suivantes se dégagent des témoignages : limitation des libertés individuelles, difficulté à être constamment entouré-e de personnes, à trouver sa place ou sa légitimité pour faire valoir des besoins, à consacrer le temps nécessaire aux réunions (qui peuvent parfois donner l'impression que le collectif est une « usine à gaz »). Surtout, le facteur humain, si central à la motivation pour s'installer à plusieurs, est aussi le plus compliqué à gérer dans la durée. La gestion des conflits et des entrées et sorties des collectifs sont des sujets qui nécessitent de l'accompagnement et une certaine résilience de la part des membres : *« pour construire quelque chose, il faut au moins une base stable. Après, l'idée de cette ferme, c'est de former des gens. Mais avant de former les gens, il faut stabiliser les ateliers, que ceux qui doivent former des gens soient déjà en mesure de pouvoir le faire (...) Ça va prendre du temps, mais... oui, ça a un impact [les départs du collectif]. Après, c'est pas qu'on baisse les bras, mais c'est comme un coup de poing que tu reçois, tu t'dis 'ah merde, pfff, allez, on recommence' »* (Toussacq, FR6A/Int. 5). Par ailleurs, en questionnant les collectifs sur les relations hommes-femmes, il nous a semblé que ce modèle ne résolvait pas, en tous cas pour les fermes étudiées, les problématiques de genre en agriculture. Sur les trois fermes le collectif peut reproduire inconsciemment des schémas qui assignent aux femmes des rôles supplémentaires : faire le liant en cas de conflit dans le groupe, ou réaffirmer l'importance d'un entretien collectif des lieux... Par ailleurs, les femmes restent plutôt minoritaires dans les fonctions de représentation politique assumées à l'extérieur de la ferme (elles sont plutôt plus présentes dans les associations culturelles ou de parents d'élèves) et moins en responsabilité sur le maniement du matériel agricole (mais davantage sur la transformation des produits). Si ces questions semblent encore peu abordées, elles relèvent de rapports de dominations auxquels les collectifs se déclarent sensibles et attentifs. On peut noter, pour plus de nuance, qu'une associée de Champ Boule a fondé l'association culturelle féministe « Les Gonzesses » et que la ferme accueille régulièrement un marché d'artisans ainsi que des événements (spectacles, conférences) traitant de la thématique du genre.

7.2 Impact sur la régénération rurale

Le projet RURALIZATION développe le concept de « régénération rurale » pour désigner des processus de transition allant au-delà d'une simple inversion des tendances au déclin des zones rurales. Ceux-ci impliquent une réinvention plus positive des espaces ruraux. Pour aborder la régénération rurale, RURALIZATION a identifié l'importance de : 1) capitaliser sur des démarches et ressources locales 2) tout en tirant profit d'opportunités, idées, et ressources externes en faveur de l'innovation, et en 3) adoptant des approches intégrées connectant les dimensions sociale, économique, culturelle (Murtagh *et al.* 2020b).

En ce qui concerne les ressources locales, l'enquête montre que les fermes collectives contribuent largement au renouvellement et à la création de ressources locales tangibles : entretien des paysages et de l'environnement, régénération des ressources naturelles (plantation d'arbres, de haies à Belêtre par exemple), création d'emplois et de richesse locale. Elles sont aussi génératrices de ressources plus intangibles : socialisation autour des fermes

(capital social), montée en compétence de bénévoles et de stagiaires (capital humain), développement d'alliances et de mobilisations citoyennes (capital politique). De nombreux amapien·nes et bénévoles interrogé·es témoignent du cheminement qui leur a fait prendre conscience directement et de manière sensorielle de la réalité et de la nécessité d'une agriculture de proximité *« j'ai vraiment été au départ amapienne, contente d'avoir ce panier de légumes frais, qui est vraiment à proximité de chez moi parce que j'habite dans la commune. Et donc voilà. Tous ces gens formidables que j'ai rencontré, avec qui j'ai sympathisé. Y'avait aussi cette approche culturelle où ils programment des événements. Je m'occupe moi-même d'une salle, des fois on se confie des spectacles etc. C'était vraiment de belles rencontres. Et puis de pouvoir participer sur le terrain, ramasser les pommes de terre, ramasser les haricots verts, etc. Donc c'est un tout de faire ces permanences, voilà. C'est vraiment une communauté de gens intéressants, sympathiques, et puis ces légumes de qualité, le pain, etc. Donc là maintenant aussi on arrive à prendre une fois par semaine le pain de Belêtre pour les enfants à l'école. Donc là ça faisait 4 ans que j'insistais là-dessus, étant au conseil municipal. Et là enfin on a pu conclure sur ce sujet là et c'est formidable. »* (Belêtre, FR6A/Int. 13). L'amélioration de la résilience territoriale par la présence de ces fermes collectives s'est démontrée par l'engouement pour les productions des fermes pendant la crise du COVID. Par ailleurs, la pluriactivité des collectifs diversifie l'économie de manière non négligeable dans des contextes de déprise économique, fermetures de magasins, disparitions de filières et de chaînes de valeur.

Par ailleurs, au-delà des changements locaux, les collectifs réfléchissent aussi à la montée en échelle et à découpler l'impact de leurs fermes. Ils le font notamment en mobilisant les synergies avec les réseaux externes *« amener les questions de la biodiversité à l'échelle du paysage : des corridors écologiques, des zones humides, des haies, des prairies permanentes, comment on réfléchit à ça ? Sauf que sur nos petits 64 Ha, c'est bien, mais c'est pas vraiment suffisant. Donc comment est-ce qu'on peut réfléchir à ça avec d'autres fermes ? Ça c'est un sujet aussi que j'ai glissé à l'animateur de la Conf, p'têtre qui va y avoir une formation là-dessus, sur la résilience de nos fermes face à ces crises qui nous attendent. La résilience à l'échelle de nos fermes, à l'échelle du territoire, d'un réseau de fermes. »* (Belêtre, FR6A/Int. 11). On note aussi que la communication déployée autour de ces trois fermes est particulièrement importante : articles de presse, vidéos, études scientifiques... Cette publicité demande une disponibilité des membres de la ferme, et fait clairement partie de leur engagement : *« ça fait partie des fermes qui sont quand même souvent citées, quoi. Il y en a d'autres, hein, des collectives comme ça sur lesquels on s'appuie par exemple, pour montrer des exemples de projets collectifs, et de valeur ajoutée créée sur des espaces relativement limités avec des gens qui vivent correctement, trouver un équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle. (...) C'est quelque chose sur lesquels ils ont déjà été plusieurs fois identifiés pour parler de ça... La télé Buissonnière, la télé alternative... Je pense qu'ils ont souvent référencés aussi parce qu'ils sont très impliqués dans le milieu, dans le tissu agricole quoi. Du coup ils sont connus. »* (Champ Boule, FR6A/Int. 17). Ainsi, les collectifs font de leur expérience personnelle un levier de transition et de plaidoyer.

8 Politiques et soutien institutionnel

8.1 Accompagnement et formation

Pour répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture, l'enjeu est de former et d'accompagner tous les porteurs et porteuses de projets pour accéder au métier de paysan, notamment en phase de « pré-installation » ou « d'émergence de projet ». Pourtant, depuis 2018, le fond VIVEA¹⁷ ne finance plus la formation des candidat·es à l'installation (se concentrant seulement sur les personnes déjà en activité). C'est une limite importante aussi bien pour les bénéficiaires que pour les structures accompagnatrices, quand le taux de renouvellement ne cesse de diminuer et malgré le fait que la profession continue d'attirer : *“on sent qu'il y a un mouvement de gens en reconversion professionnelle qui disent ‘mon boulot il a pas de sens, je vis en ville, je suis hors sol...’ Et qui se réorientent. Et du coup ces gens là on a besoin de les accueillir, de les accompagner, de les former”* (Belêtre, FR6A/Int. 11). Il convient également que les formations laissent une large place au terrain, et à l'expérience pratique, quand les parcours actuels prévoient généralement des périodes de stages très courtes. Le développement de cycles de formations qui mettent l'accent sur l'expérimentation en situation réelle favorise une transmission directe de savoirs et de savoir-faire et permettent d'ajuster les contours d'un projet agricole par une confrontation au terrain.¹⁸ Les structures comme la couveuse des CdP, qui favorisent le test d'activité accompagné de tutorat technique par les agriculteurs du territoire, sont donc à soutenir.

Les collectifs incarnent une autre manière de faire de l'agriculture sur la ferme sur laquelle ils s'installent : diversification des ateliers, changement de système, intégration d'activités non agricoles, articulation avec un lieu de vie partagé, etc. Cela implique souvent la restructuration de la ferme pour s'adapter au projet du collectif : l'aide au chiffrage et au dimensionnement de nouveaux ateliers peut alors s'avérer un manque observé parmi les fermes étudiées, d'autant plus sur des territoires où les ateliers développés sont à contre-courant des productions classiques (Fimat et al. 2019). *“J'ai l'impression que c'est un p'tit outil, un p'tit maillon qui manque dans le dispositif d'accompagnement, des réseaux InPACT au sens large, c'est d'aller jusqu'au dimensionnement des ateliers, voire même à l'installation, tu vois là on a installé les tunnels, on a installé les machines. Alors nous on a un grand réseau, on connaît du monde, on trouve des gens. Mais je me mets à la place de quelqu'un qui débarque de Paris, et qui se dit ‘j'veux faire ça’ et qui connaît personne... Euh, c'est une montagne, quoi ! Quand t'as jamais fait ça, et que t'es pas né là-dedans...”* (Belêtre, FR6A/Int. 11).

Ces projets collectifs se confondent parfois avec un projet de vie et d'habitation. Un nœud peut se faire entre le collectif agricole et le collectif d'habitants qui rassemblent des personnes différentes. C'est un enjeu pour les structures accompagnatrices que d'intégrer cette variable, spécifique à l'installation en collectif, dans l'accompagnement. Pour ces structures, la problématique réside dans le suivi et l'accompagnement de ces collectifs sur un temps long. Au-delà de certaines formations, aucun temps d'accompagnement n'est financé pour assurer un suivi sur-mesure, pour appuyer des groupes dans la formalisation de leur projet et sa vie sur le long terme. *« Il faut vraiment mettre le paquet sur l'accompagnement humain, l'accompagnement relationnel, il faut que ce soit gratuit et qu'il y ait des institutions*

¹⁷ VIVEA est un fond mutualisé mis en place par la profession agricole, pour la formation des actifs non-salariés agricoles (www.vivea.fr).

¹⁸ Voir par exemple le cycle de formations “Pratiques paysannes” développé par le CELAVAR Auvergne et le réseau des CREFAD.

publiques qui fassent que ça. Mais y'en a un peu dans les chambres [d'agriculture] mais c'est des presta en fait et euh... pour un agriculteur, même pour n'importe qui en fait, payer un accompagnement humain, ben souvent c'est difficile en fait. Ça paraît... tu vois payer un accompagnement technique c'est normal, payer un accompagnement humain c'est un peu impalpable : 'ohlala mettre de l'argent dans du blabla, euh pfff'. » (Toussacq, FR6A/Int. 4). Pour la pérennité et la viabilité du collectif, il faut non seulement financer et multiplier les structures médiatrices sur différents aspects (humains, organisationnels, juridiques...) mais aussi donner la possibilité aux collectifs de dégager du temps pour cet accompagnement. Un associé de Belêtre témoigne concernant un projet d'accompagnement à l'évolution des pratiques du collectif « en fait, nous il fallait aussi qu'on consacre ces 14 journées, qui au final se sont transformées plutôt en 16, 17, 18, je sais pas combien il y en a eu, on ne compte plus. On s'est dit bah si on veut être disponibles pour ça, il faut qu'on ait des gens qui nous remplacent à bosser au jardin, ou au fournil ou en livraison. Donc on a baissé nos salaires de 20 % pendant 6 mois pour se créer une enveloppe, pour embaucher des gens qui nous remplacent. Donc voilà. C'est pour ça, je dis, on y consacre du temps, mais aussi de l'argent » (Belêtre, FR6A/Int. 11). Enfin, on note que ce travail est nécessaire à plusieurs étapes de la vie du collectif et doit donc être envisagé sur le long terme ou au moins renforcé à des moments spécifiques, par exemple au moment d'entrées ou sorties de personnes du collectif « on a été accompagnés par l'ATAG... enfin plutôt ils ont été accompagnés par l'ATAG avant que j'arrive. On a été ré-accompagnés quand je me suis installé. Et re-encore quand Théo s'est installé. » (Champ Boule, FR6A/Int. 16). Pour obtenir un soutien à l'accompagnement tout en s'assurant de la légitimité de telles aides publiques, le collectif pourrait par exemple avoir à justifier d'un chiffre d'affaires agricole minimum.

Enfin, les collectivités locales ont également un rôle important à jouer, que ce soit pour la préservation, l'identification des terres agricoles mais aussi intégrer la question de l'accessibilité au logement pour les paysans, ce qui peut être un frein majeur de l'installation de nouveaux collectifs ou de nouveaux membres d'un collectif déjà installé. Elles peuvent également appuyer financièrement à la création de SCOP, comme par exemple à Belêtre, qui permet de soutenir le renouvellement des générations de manière pérenne puisque ces fonds publics restent au capital de la coopérative. « Pour les collectivités, pour les pouvoirs publics qui mettent de l'argent, c'est de l'argent public qui est hyper efficacement utilisé. Parce qu'ils nous ont mis euh, pour 1 € mis au capital de la SCOP, à la création, la région Centre mettait 1 € en face. Avec un plafond de 15 000 €. Donc, nous on a mis 3000 €, la région nous a donné 3000 €, mais qu'on a été obligés de mettre dans la SCOP. Mais c'est pas pour autant des parts sociales qui nous appartiennent (...) ça reste dans l'entreprise. Les DJA, la plupart du temps, elles sont sur les comptes associés. Quand tu repars, tu repars avec ta DJA. Enfin, ça a pas de sens, quoi. (...) Et du coup les aides publiques sont privatisées à ce moment-là, tombent dans sa poche. Et la collectivité remet de l'argent, et à chaque génération remet de l'argent. Donc là encore, économiquement, pour la collectivité, c'est hyper pertinent, quoi ». (Belêtre, FR6A/Int. 11).

8.2 Contrats et statuts

Les dispositifs d'installation et d'association progressive sont particulièrement adaptés aux collectifs agricoles et ont été mobilisés sur les trois fermes étudiées : stage Paysan créatif à Belêtre, contrat emploi formation installation (CEFI) à Champ boule, contrat CAPE à Toussacq. Ceux-ci permettent de se tester sur une production donnée, mais aussi de soutenir

D5.2 ÉTUDE DE CAS

la transmission ou d'expérimenter l'association. Par ailleurs, il est important que ces dispositifs donnent droit à une couverture sociale et à une indemnisation et soient reconnus par les institutions, comme en témoigne un des couvés en contrat CAPE aux CdP « *au niveau de Pôle emploi, on ne me demandait plus de justifier de démarches, ou de recherche d'emploi et tout, parce que j'étais en contrat. Mais je pouvais toujours avoir les aides* » (Toussacq, FR6A/Int. 7). Toutefois ces contrats dépendent de l'existence préalable d'une structure pour tester l'association. On pourrait aller plus loin en imaginant développer une capacité de plusieurs porteurs de projet de tester l'installation collective hors d'une structure existante : voir par exemple le dispositif « GAEC à l'essai » mis en œuvre en Haute-Savoie et plus généralement le principe du « droit à l'essai » développé par GAEC & SOCIÉTÉ (Coly 2020, GAEC & SOCIÉTÉ non daté). Ces dispositifs étant généralement spécifiques à certains territoires et financés en partie par les Conseils régionaux, ils gagneraient à être largement dupliqués et soutenus pour faciliter les installations et entrées dans les collectifs.

Parmi les collectifs agricoles innovants repérés dans cette étude, plusieurs mobilisent les statuts coopératifs, SCOP ou SCIC. Ce choix est notamment motivé par un autre rapport au capital et par une autre manière d'envisager le statut d'agriculteur : dans leur fonctionnement, ces sociétés coopératives incarnent le moyen de transmettre l'entreprise sans transmettre le capital tout en améliorant le niveau de la protection sociale. Les entrées et sorties sont par ailleurs facilitées par le statut de salarié-e et le montant de la part sociale, qui peut être fixé à un niveau faible. Pour autant, ils doivent également faire face à des freins importants : *“Et donc, il y a effectivement la génération sacrifiée, celle qui, un moment donné, non seulement ne touche pas la DJA pour s'installer ; qui en plus, va construire un outil de travail. Nous à la fin de l'année on sera à peu près à 200 000 € d'investissement dans notre outil de travail. Sans aucun emprunt bancaire, parce que on s'est peu payés les premières années et on se paye toujours peu, on se paye au SMIC, quoi. On se paye au SMIC 35 heures, mais on travaille plus que 35 heures. Donc on fait aussi des heures bénévoles. Et c'est parce qu'on se paye pas toutes nos heures, où on se les paye mal, qu'on laisse beaucoup d'argent dans l'entreprise”* (Belêtre, FR6A/Int. 11). Ces nouveaux statuts viennent bousculer le monde agricole et, pour qu'ils participent à un changement plus large en faveur du renouvellement des actifs, les institutions doivent en reconnaître les attributs pour la régénération rurale et adopter certaines modifications. La Confédération Paysanne (2019, 2020) et d'autres structures mentionnent notamment :

- créer un régime SCOP dérivé des formes sociétaires qui sont les plus couramment pratiquées par les paysans, notamment le GAEC ;
- ouvrir le droit à la dotation jeune agriculteur pour les paysans installés sous statut SCOP mais aussi pour les entrepreneurs salariés agricoles ;
- ouvrir les aides économiques ou fiscales aux sociétés coopératives agricoles, que l'on peut retrouver au sein des GAEC ;
- reconnaître le statut d'associé-salarié, et permettre par exemple aux personnes concernées de pouvoir émarger à VIVEA ;
- soutenir cette transition vers un régime juridique et social coopératif des exploitations agricoles pour éviter « une génération sacrifiée »¹⁹ : réduction du coût du capital pour le repreneur, attribution de droits à la retraite en contrepartie du capital non valorisé pour le cédant ;

¹⁹ Confédération paysanne, Transmission des exploitations agricoles - s'inspirer des coopératives de production pour proposer aux paysans un autre rapport au capital et à la protection social, septembre 2019

- augmenter les plafonds pour le soutien aux coopératives par les pouvoirs publics : *“c'est-à-dire qu'à un moment donné il faut que les pouvoirs publics mettent de l'argent, comme le CAP SCOP, par exemple, le dispositif de la région. Maintenant le plafond il est plus à 15 000€ mais à 50 000€, par exemple, dans la région Centre. Et on pourrait imaginer qu'il soit beaucoup plus élevé, et puis que ce soit un dispositif national, pour éviter cette génération sacrifiée”* (Belêtre, FR6A/Int. 11).

Le statut GAEC reste également toujours pertinent. La possibilité d'y intégrer des activités non agricoles dans l'entreprise pourrait le rendre plus actuel, tout comme insérer une fonction de commercialisation, dans l'idée de ne pas créer un mille-feuille juridique pour le collectif agricole. La diversité des statuts mobilisables (association, GAEC, SCOP, SCIC, ...) pour une installation collective peut nécessiter là encore un accompagnement ou *a minima* du conseil juridique. La formation autour des différents statuts, et notamment sur les statuts coopératifs, gagnerait à être développée.

8.3 Foncier

Concernant le foncier, les témoignages des collectifs observés dans cette étude renforcent la nécessité de soutenir des dispositifs « tampons », que ce soit pour favoriser le stockage temporaire du foncier ou pour des solutions de plus long terme visant à organiser un portage collectif et solidaire du foncier pour toute la carrière des paysan.nes et même au-delà. Les dispositifs de stockage temporaire du foncier, en lien avec la SAFER et les collectivités territoriales, permettent de donner du temps au collectif avant le rachat des terres, et de dissocier le temps de la transmission et celui de l'installation. C'est aussi l'opportunité de formaliser le collectif ou de finaliser un parcours à l'installation tout en se positionnant sur une opportunité foncière. Ce dispositif pourrait être dupliqué sur l'ensemble des régions, en le mobilisant prioritairement pour des installations HCF et sur des activités agri-rurales innovantes comme c'est le cas en Ile-et-Vilaine (Loveluck *et al.* 2021). Là encore, les collectivités peuvent jouer un rôle important, pour le stockage temporaire de foncier mais également au-delà : *“si on veut changer d'échelle, il faut qu'on puisse voir des collectivités en disant ben c'est votre rôle de faire du portage foncier. Et regardez ça marche, y'en a qui l'ont fait. On a déjà organisé des CUMA, des salariés, du portage et tout. Donc l'idée c'est d'amorcer la stratégie, d'initier le truc sur des territoires un peu pilotes qui s'organisent, et puis ensuite le changement d'échelle je pense qu'il se fera qu'avec des collectivités, ou en tous cas des structures plus larges quoi”* (Belêtre, FR6A/Int. 11). Enfin, une réflexion doit être menée sur la question du portage foncier sur des terres ou des fermes pour lesquelles il n'y aurait pas encore de porteur ou porteuse de projet ou de collectif agricole identifié, dans l'objectif de lutter contre l'agrandissement des exploitations et la déprise agricole. Ce portage pourrait être assumé de manière complémentaire à la fois par les SAFER, les Coopératives d'installation en agriculture paysanne (CIAP) ou encore Terre de Liens, sous certaines conditions qu'il reste à définir. Par ailleurs, les espaces-test comme Toussacq ont un rôle à jouer pour alimenter le réservoir de porteurs et porteuses de projets disposé-es à reprendre ces terres *« on sait que des porteurs de projets qui se sont testés sur Toussacq, qui est une ferme qu'on connaît, ben on sait que derrière il a les compétences, quoi (...) Pour nous c'est super chouette d'avoir aussi en Île-de-France un espace comme ça, où quand nous on est sur des projets d'acquisition, si on a des porteurs de projets qui viennent de Toussacq, et ben en fait c'est hyper rassurant »* (Toussacq, FR6A/Int. 6).

8.4 Sensibilisation et capitalisation

Aujourd'hui, les demandes d'installation portent encore majoritairement sur des installations individuelles. Compte-tenu du nombre massif de fermes à transmettre dans les prochaines années et de leur nature (surface, système de production), la création de collectifs « *ex nihilo* » va être amenée à se développer, pour notamment rendre possible la reprise de certaines exploitations. Dans ce cadre, comment amener les porteurs et porteuses de projet à envisager la possibilité d'une installation collective ? Comment faire se rencontrer des porteurs et porteuses de projets qui aspirent à une installation collective sans être pour l'heure structurés en collectif ? Si l'accompagnement joue un rôle primordial, il s'agit aussi de développer les discours : « *pour moi l'énergie à mettre est plus dans les récits, dans les imaginaires qu'on propose aux porteurs de projets pour qu'ils aient des images de qu'est-ce que c'est 'être en collectif', qu'est-ce que ça apporte, pourquoi certaines personnes préfèrent être en collectif et ça du coup c'est pas un travail institutionnel en fait, c'est un travail à la fois journalistique, de sensibilisation, de communication* » (Toussacq, FR6A/Int. 4).

Ainsi, au-delà de propositions techniques et législatives, le soutien institutionnel à l'installation de collectifs agricoles doit intégrer i) un travail de capitalisation d'expériences innovantes et ii) une réelle démarche de sensibilisation et d'information auprès de différents publics cibles. Le travail de capitalisation doit permettre de mieux documenter la diversité des collectifs agricoles, et notamment l'hétérogénéité des degrés de mutualisation que l'on peut y retrouver. Cela implique de mieux définir ce qui est entendu par « collectif agricole », pour sortir d'une vision soixante-huitarde du collectif rassemblé au sein d'une seule et unique entité. A l'échelle des acteurs de l'accompagnement, un travail de capitalisation doit permettre de faciliter le partage d'expériences et d'outils (charte d'accompagnement, banque de temps, etc.).

La collecte de ces récits et retours d'expérience doit notamment permettre de sensibiliser :

- les candidat·es à l'installation, que ce soit sur les nouveaux statuts ou pour susciter des vocations ;
- les cédant·es, notamment sur la transmissibilité et la restructuration des fermes, à travers des témoignages de transmissions-reprises réussies : « *la seule chose que moi je me rappelle avoir peur, c'est que je me disais : Faut pas qu'ils se disputent. - C'est pour loger, aussi. - Voilà. Tu peux toujours te dire : comment ça va tenir ? Si ça tient pas, qu'est ce que ça va devenir ?* » (Champ Boule FR6A/Int. 19) ;
- les élu·es et habitant·es d'un territoire, pour mieux valoriser la contribution de ces collectifs à la régénération rurale et la fonction d'accueil sur le territoire que ces fermes recouvrent régulièrement « *quand il y a des gens du village qui disent 'ouais, boh, à l'AMAP, c'est un peu des gens...' je dis 'ben attendez, allez les voir, si c'est pas des gens qui bossent, et c'est pas des... (rires)'. Nan mais c'est vrai, y'a aussi un regard comme ça... Il faut apprendre aux gens, c'est comme la cité où y'a euh, des gens, voilà. Mais allez voir ! Allez les rencontrer ! Ils font des portes ouvertes, ils font... Voilà, mais ça commence, ça y est !* » (Belêtre, FR6A/Int. 13) ;
- les institutions agricoles, pour donner une plus grande place à l'accompagnement des collectifs dans leurs pratiques.

9 Conclusion

Les fermes collectives constituent une pratique prometteuse pour la transition agricole et rurale. Si cette conclusion dépend en partie de la manière d'envisager le concept de transition – une réflexion qui continue d'être enrichie par la concertation avec les acteurs mobilisés dans le projet RURALIZATION – il apparaît cependant clairement à travers notre enquête que les collectifs :

- génèrent des dynamiques démographiques et de renouvellement des générations dans des territoires en déprise ;
- produisent de la valeur, diversifient l'économie, et créent des emplois locaux tout en prenant soin des terres, des paysages, et des ressources naturelles ;
- améliorent l'offre et les pratiques alimentaires, créent des systèmes alimentaires et des chaînes de valeur localement.

Au-delà de leur vocation économique et nourricière, ces fermes deviennent des espaces de vie et de dialogue territorial avec des citoyen·nes. Elles contribuent ainsi à l'accroissement du capital social, humain, politique dans les communautés rurales qui les entourent et au-delà. Les leçons tirées de l'expérience de terrain des collectifs nourrissent en effet un effort de communication et de plaidoyer plus vaste. L'intelligence collective qui se manifeste sur les fermes est un levier clé d'innovation, ce qui offre de belles perspectives pour poursuivre la montée en échelle et en efficacité de ces modèles.

À travers la littérature et les interactions que nous avons eues avec des chercheur·euses et d'autres collectifs, il semble qu'une bonne partie de l'analyse que nous faisons pourrait s'appliquer à d'autres fermes. Il convient toutefois de ne pas généraliser ces conclusions pour l'instant. Davantage d'enquêtes pourraient être menées pour renforcer les constats sur la contribution des fermes au développement rural. Une perspective de recherche consisterait aussi à creuser les questions de montée en échelle des projets collectifs. Celles-ci peuvent se décliner en deux volets : 1) comment essaimer et populariser davantage les pratiques d'installation collective ? 2) Les collectifs eux-mêmes peuvent-ils s'élargir (en accueillant plus d'associé·es, en prenant plus de foncier) tout en restant fidèles à leurs valeurs et projet initial ?

Pour conclure, nous tenions à souligner que notre enquête a croisé la route de nombreux paysans et paysannes, structures d'accompagnement, chercheurs et chercheuses et projets se questionnant sur les collectifs agricoles. Nous nous sommes étonné·es du foisonnement de travaux en cours, avons échangé avec de nombreuses personnes passionnées, et espérons que le présent rapport trouvera sa place dans le corpus grandissant de recherches sur les collectifs agricoles, dont l'étoffement paraît crucial pour susciter davantage de vocations et de soutiens à l'installation agricole collective.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), (2015). *Agriculture et Capital, quels partenaires pour le développement des exploitations*. Dossier n°1050. Available at: https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/Revue_Chambres-agriculture_1050-dossier-agriculture-capital.pdf
- Agreste, (2011). *Seine-et-Marne*. Données n°110. Available at: https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/N110_agr_IDF_2011_cle0c1954.pdf
- Agreste, (2017). *Centre-Val de Loire*. Agri' repères. Available at: https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agrirep2017entier_PUB_171206_cle8731a8.pdf
- Agreste, (2020a). *Chiffres et analyses* [online]. Available at: <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/searchUiid/search/>
- Agreste, (2020b). *Centre-Val de Loire*. Mémento 2020. Available at: https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/le_memento_2020_cle0821a5.pdf
- Bock, B. (2016). Rural Marginalisation and the Role of Social Innovation; A Turn Towards Nexogenous Development and Rural Reconnection. *Sociologia Ruralis*, 56(4), pp. 552-573
- Cahuzac, E. et Détang-Dessendre, C. (2011). Le salariat agricole. Une part croissante dans l'emploi des exploitations mais une précarité des statuts. *Economie Rurale*, 323, pp. 82-92.
- CDPENAF Seine-et-Marne, (2020). *Préservation du Foncier agricole* [online]. Available at: <http://bit.ly/seineetmarne>
- Chambre d'agriculture Midi-Pyrénées, (2014). *L'agriculture en Ariège*. Available at: https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Occitanie/tableau_bord_2014_departements_page30-37.pdf
- Chambre d'agriculture Occitanie, (2019). *GAEC de Champ Boule*. Projet Organisation du Travail en Elevage : diffusion d'expériences réussies en Occitanie. Available at: https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/Productions_techniques/Travailenelevage-Fiche-GAEC-ChampBoule.pdf
- Chevalier, M. et Dellier, J. (2020). Quels pouvoirs informels au sein des circuits courts et locaux agroalimentaires ? Le cas du Limousin. *Revue internationale de l'économie sociale*, 356 (2) ; pp. 68-83.
- Coly, B. (2020). *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !* Avis du Conseil économique, social et environnemental.

Confédération paysanne, (2019). *Transmission des exploitations agricoles – s’inspirer des coopératives de production pour proposer aux paysans un autre rapport au capital et à la protection social*. Available at : https://indre-et-loire.confederationpaysanne.fr/sites/20/articles/documents/1909_TextePositionStatutAgricole_VF.pdf?PHPSESSID=dkm50qpmdqth56rsonnt2h0p33

Confédération Paysanne, (2020). *La SCOP, pour un autre statut paysan ?* Dossier n°367. Available at : https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/CS_complets/cs367.pdf

Corinne Land Cover, (2018). Corine Land Cover Edition 2018 France Métropolitaine. Available at : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/corine-land-cover-edition-2018-France-metropolitaine/>

Cour des comptes européenne, (2017). *Le soutien de l’UE en faveur des jeunes agriculteurs devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations*. Rapport spécial n°10. Available at: <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/young-farmers-10-2017/fr/>

EIP Agri Focus Group, 2016. *New entrants into farming: lessons to foster innovation and entrepreneurship*. Final Report, Focus Group New Entrants into Farming, Brussels. Available at: <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/focus-groups/new-entrants-farming-lessons-foster-innovation-and>

FADÉAR, (2021). *Les 10 principes politiques de l’Agriculture paysanne* [online]. Available at: <https://www.agriculturepaysanne.org/Les-10-principes-politiques-de-l-Agriculture-paysanne>

Fimat, D., Fillon, C., Rochette T., Blanchot, J., Dietrich, A., Ebrel, J.-C. et Raynal, V. (2019). *Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes ?* InPACT [livret].

GAEC & SOCIÉTÉ (non daté). *Le droit à l’essai*. [plaquette]. Available at : <http://www.gaecetsocietes.org/maj/upload/documents/R5ner.pdf>

Hollard, T. (2011). *Installations collectives entre tiers en agriculture et accompagnement. Quelles évolutions du métier d’agriculteur pour quelles modifications des pratiques d’accompagnement à l’installation ? Étude de cas en Languedoc-Roussillon*. Mémoire M1 "développement des Territoires Ruraux".

INSEE, (2019). *Estimations d’emploi*. Statistiques et études [online]. Available at: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365126?sommaire=4981513>

INSEE, (2020a). *Commune de Barjac (09037)*. Dossier complet [online]. Available at: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-09037>

INSEE, (2020b). *Commune de Dolus-le-Sec (37097)*. Dossier complet [online]. Available at: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-37097>

INSEE, (2020c). *Commune de Villenauxe-la-Petite (77507)*. Dossier complet [online]. Available at: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-77507>

D5.2 ÉTUDE DE CAS

Lastaste, D., Chizelle, B. et Guilhot, D. (2016). Projet d'installation collective « agri-rurale » et norme de groupe. Une dynamique conflictuelle. *Sociologie Pratiques*, 33 (3), pp.83-96.

LeBrun, C., Guétat-Bernard, H. et Annes, A. (2019). L'émergence de collectifs féminins en viticulture : vers un renouvellement de la structuration de la filière? *Interrogations*, 29.

LeJaille, M. (2017). *De la famille au collectif : une évolution des structures agricoles?* Mémoire de M2 Territoires, Espace et Société. EHESS.

Loveluck, W., Martin-Prével, A., Rioufol, V., Farrell, M., Murtagh, A., Graham, K., Swade, K. and Blasco, C. (2021). *Typology of actions based on an analysis of current innovative actions and discussion with stakeholders*. Report, RURALIZATION project.

Murtagh, A., Farrell, M., Mahon, M., McDonagh, J., Conway, T. and Conway, S. (2020a). *D3.2 Detailed conceptual guidelines*. Report, RURALIZATION project.

Murtagh, A., Farrell, M., Mahon, M., McDonagh, J., Conway, T., Conway S. and Korthals Altes, W. (2020b). *D3.1 Assessment Framework*. Report, RURALIZATION project.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, (2021). *Comité national installation-transmission* [powerpoint presentation]. DGPE, DGER.

Pluvinage, J. (2011). Innovations, alternatives et diversité des exploitations agricoles. *Pour* 212 (5), pp. 187-197.

Rioufol V., Diaz de Quijano M. (eds), 2018. *Europe's New Farmers: Innovative ways to enter farming and access land*. Report, Access to Land.

SAFER, (2020). *Le prix des terres*. Carte. [online]. Available at: <https://www.le-prix-des-terres.fr/carte>

SAFER Occitanie, (2019). *Le prix des terres 2019*. Analyse des marchés fonciers ruraux (Occitanie). Available at: https://www.safer-occitanie.com/documents/2004/prix-des-terres_occ_mai_2020.pdf

SCOP COOP, (2021). *Les Scop*. [online]. Available at: <https://www.les-scop.coop/les-scop>

Seine & Marne le Département. 2017. *L'agriculture en Seine-et-Marne*. Dépliant politique agricole. Available at: <https://www.seine-et-marne.fr/fr/filieres-agricoles-et-forestieres-de-seine-et-marne>

Vanwelde, M. et Dumont, A. (2021) *Les fermes partagées*. Etude, Solidarité de Alternatives Wallonnes. Available at: https://saw-b.be/wp-content/uploads/sites/39/2021/03/0444-SAWB-Etude-2021_132p-v11-Planche-compresse.pdf